Nations Unies S/PV.8716



Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

Provisoire

8716e séance

Vendredi 7 février 2020, à 10 heures
New York

Président :	M. Pecsteen de Buytswerve	(Belgique)
Membres :	Afrique du Sud	M. Van Shalkwyk
	Allemagne	M. Schulz
	Chine	M. Wu Haitao
	Estonie	M. Jürgenson
	États-Unis d'Amérique	M. Barkin
	Fédération de Russie	M. Kuzmin
	France	M. Michon
	Indonésie	M. Djani
	Niger	M. Aougi
	République dominicaine	M. Bencosme Castaños
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Saint-Vincent-et-les Grenadines	Mme DeShong
	Tunisie	M. Ben Lagha
	Viet Nam	M. Dang

Ordre du jour

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme

Dixième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2020/95)

20-03164 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l’ordre du jour

L’ordre du jour est adopté.

Menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d’actes de terrorisme

Dixième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l’EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l’action menée par l’Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2020/95)

Le Président : Conformément à l’article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j’invite les personnalités suivantes appelées à présenter un exposé à participer à la présente séance : M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme; Mme Michèle Coninsx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme; et Mme Mona Freij, représentante de la société civile.

Mme Freij participe à la présente séance par visioconférence depuis Istanbul.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l’examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J’appelle l’attention des membres du Conseil sur le document S/2020/95, qui contient le dixième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l’EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l’action menée par l’Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Je donne maintenant la parole à M. Voronkov.

M. Voronkov (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à présenter mes sincères condoléances à l’Afghanistan, au Burkina Faso, à l’Égypte, au Nigéria, à la Somalie et à tous les autres États Membres qui ont récemment été victimes d’attaques terroristes. J’adresse mes pensées sincères et toute ma sympathie aux survivants et aux familles des victimes.

Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l’occasion de présenter au Conseil de sécurité le dixième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l’EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l’action menée par l’Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2020/95), préparé en application de la résolution 2368 (2017).

Comme les membres du Conseil de sécurité le savent, le rapport a été élaboré par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), dirigée par Mme Coninsx, et l’Équipe d’appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l’EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, dirigée par M. Edmund Fitton-Brown, en étroite collaboration avec mon bureau et avec la contribution d’autres entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme.

L’EIIL a perdu son dernier bastion en République arabe syrienne en mars de l’année dernière et a changé de dirigeant après la mort d’Abu Bakr al-Baghdadi en octobre; mais le rapport montre que ce groupe reste au centre de la menace transnationale du terrorisme. Nous devons rester vigilants et unis pour lutter contre ce fléau. L’EIIL cherche à refaire surface et à retrouver une pertinence mondiale en ligne et hors ligne, et il aspire à recouvrer sa capacité de mener des opérations internationales complexes. Les affiliés régionaux de l’EIIL poursuivent leur stratégie d’enracinement dans les zones de conflit en exploitant le mécontentement local.

Du fait de leur grand nombre, les combattants terroristes étrangers qui se sont rendus en Iraq et en Syrie devraient continuer de poser une grave menace à court, moyen et long terme, car on estime que 20 000 à 27 000 d’entre eux sont en vie. La situation des combattants de l’EIIL et des membres de leurs familles qui se trouvent dans des centres de détention et des camps de déplacés en Iraq et en Syrie s’est aggravée depuis que j’ai présenté au Conseil le neuvième rapport du Secrétaire général (S/2019/612) sur la menace que pose ce groupe (voir S/PV.8605). Leur sort reste un problème majeur pour la communauté internationale. L’EIIL est de plus en plus déterminé à les libérer. En attendant, la plupart des États Membres concernés n’ont pas encore assumé leur responsabilité quant au rapatriement de leurs ressortissants. Le rapport du Secrétaire général met également en avant les activités pertinentes menées par les entités des Nations Unies à l’appui des États Membres au cours des six derniers mois, en particulier à la lumière des exigences des résolutions 2396 (2017), 2462 (2019), 2467 (2019) et 2482 (2019).

Au Moyen-Orient, la reconstitution de l’EIIL en tant que réseau clandestin en Syrie évolue de façon

similaire à ce que l'on observe en Iraq depuis 2017. Le nord-est de la Syrie a connu un pic dans les attaques visant la coalition internationale contre Daech et une multiplication des groupes armés non étatiques locaux. Le long de la frontière syro-iraquienne, les mouvements des combattants qui la franchissent dans les deux sens restent un vrai problème.

Le défi le plus urgent, cependant, est la situation intenable des plus de 100 000 personnes qui sont bloquées dans des centres de détention et de déplacement dans le nord-est de la Syrie, dont plus de 70 000 femmes et enfants dans le camp de Hol. Leur situation a des implications à court et long terme qui exigent l'attention et l'action urgentes de tous les États Membres concernés. La crise humanitaire sur le terrain, ainsi que les questions liées à la sécurité physique, au risque que représentent les fugitifs et à la radicalisation pouvant mener à l'extrémisme violent dans les camps, doivent être prises à bras-le-corps.

Les informations faisant état d'enfants privés de liberté et internés dans des camps de détention avant et après leur procès pour association réelle ou présumée avec l'EIIL restent préoccupantes. Les enfants, y compris ceux qui ont des liens avec des groupes terroristes figurant sur la liste de l'ONU, doivent être traités avant tout comme des victimes, et toute poursuite doit être menée conformément aux normes internationalement reconnues. La meilleure solution consiste à mettre ces enfants en sécurité et à les rapatrier dans leur pays d'origine avec le reste de leur famille dès que possible.

J'exhorte les États Membres à assumer leur responsabilité première à l'égard de leurs ressortissants en termes de protection, de rapatriement et de stratégies de poursuite, de réhabilitation et de réintégration tenant compte du sexe et de l'âge, conformément à toutes les obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés. Je félicite les États Membres qui ont rapatrié, ou sont en train de rapatrier, leurs ressortissants soupçonnés d'avoir des liens avec des groupes terroristes en Iraq et en Syrie figurant sur la liste de l'ONU.

En ce qui concerne l'Afrique, dans mon précédent exposé (voir S/PV.8605), j'avais fait état d'une augmentation frappante du recrutement et de la violence liés à l'EIIL et à Al-Qaida dans l'ouest du continent. Malheureusement, la situation s'est encore détériorée et la tendance est encore plus préoccupante aujourd'hui, la « Province d'Afrique de l'Ouest de l'État islamique » dans le bassin du lac Tchad ayant renforcé ses liens avec l'État islamique du Grand Sahara.

En Europe, il y a des appréhensions au sujet de la libération prévue cette année d'environ un millier de condamnés pour terrorisme, y compris des voyageurs frustrés et des combattants terroristes étrangers de retour au pays, ce qui vient se greffer aux inquiétudes persistantes concernant l'efficacité des programmes de réadaptation. La persistance de la menace liée à la radicalisation terroriste en ligne et les attaques inspirées de l'EIIL par des acteurs isolés sont également une source de préoccupation.

En Asie, le groupe affilié à l'EIIL en Afghanistan a subi un revers majeur en novembre 2019, avec son éviction pure et simple de ce qui lui tenait lieu de quartier général en Afghanistan dans la province de Nangarhar. Il n'en reste pas moins que l'EIIL demeure actif, ambitieux et menaçant dans le pays et a noué des contacts informels avec d'autres groupes terroristes. En Asie du Sud-Est, il demeure difficile de sécuriser les frontières maritimes poreuses pour empêcher le mouvement des combattants terroristes étrangers. Le rôle des femmes dans la planification, le financement et l'exécution d'opérations terroristes dans la région reste une autre source de préoccupation.

Je voudrais mettre en exergue quelques-unes des activités importantes de mon bureau dont il est fait état dans le rapport. Nos efforts ne sont rendus possibles que par le généreux soutien financier de tous nos donateurs, y compris nos trois plus grands bailleurs de fonds, le Royaume d'Arabie saoudite, l'État du Qatar et l'Union européenne.

Les membres du Conseil se souviendront que, lors de notre précédente séance d'information, j'avais évoqué l'élaboration par le système des Nations Unies des grands principes visant à aider les États Membres à protéger, rapatrier, poursuivre en justice, réhabiliter et réintégrer les femmes et les enfants ayant des liens avec des groupes terroristes figurant sur la liste de l'ONU. Le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui relève de mon bureau, met actuellement la dernière main à un projet avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et la DECT afin d'appuyer les États Membres qui en font la demande dans ce domaine, sur la base desdits principes et de l'additif aux Principes directeurs de Madrid.

Le rapport insiste également sur le fait que la lutte contre le financement du terrorisme doit rester un domaine d’intervention essentiel. L’EIIL disposerait encore de réserves financières pouvant atteindre 300 millions de dollars. La nécessité d’empêcher les terroristes d’avoir accès à des fonds a été réaffirmée par le Conseil dans sa résolution 2462 (2019). En réponse à cette résolution et en consultation avec la DECT, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a intensifié ses efforts en matière de renforcement des capacités en élaborant un programme mondial complet de lutte contre le financement du terrorisme.

Dans le domaine de l’application de la loi et de la sécurité des frontières, la mise en œuvre du Programme des Nations Unies de lutte contre les déplacements des terroristes, un programme interinstitutions dirigé par mon bureau pour aider les États Membres à appliquer les résolutions 2178 (2014), 2396 (2017) et 2482 (2019), s’est accélérée. Nous comptons actuellement 33 bénéficiaires confirmés dans différentes régions et sommes à différents stades de mise en œuvre dans plusieurs pays pilotes, dont l’Azerbaïdjan, le Ghana, le Soudan et le Togo.

Le rapport du Secrétaire général souligne, en outre, que le détournement d’armes légères et de petit calibre, de composants d’engins explosifs improvisés et de leurs précurseurs continue d’aggraver la situation dans les zones de conflit. À cet égard, le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme a lancé un projet pilote en Asie centrale en collaboration avec la DECT, ainsi qu’avec l’UNODC et le Bureau des affaires de désarmement, sur le lien entre la criminalité organisée et le terrorisme, l’accent étant mis sur le trafic illicite des armes légères et de petit calibre et leur fourniture aux terroristes, conformément aux résolutions 2370 (2017) et 2482 (2019).

Au cours de la période considérée, mon bureau a également continué à collaborer avec ses partenaires pour promouvoir la mise en œuvre d’autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il y a tout juste quelques jours, la Directrice exécutive Coninsx et moi-même avons informé le Comité contre le terrorisme de la coopération croissante entre le Bureau de lutte contre le terrorisme et la DECT, ainsi que des efforts que nous déployons pour veiller à ce que nos activités de renforcement des capacités répondent aux recommandations de la DECT.

La semaine dernière, le Centre pour la lutte contre le terrorisme a présenté son travail sur les communications stratégiques au cours d’une séance d’information ouverte du Comité contre le terrorisme consacrée à la lutte contre les discours terroristes, en application de la résolution 2354 (2017). La DECT, INTERPOL et le Centre pour la lutte contre le terrorisme ont organisé des ateliers d’experts régionaux pour renforcer l’application de la résolution 2341 (2017), sur la protection des infrastructures critiques, et de la résolution 2396 (2017), sur les cibles non protégéess. Mon bureau a également élaboré un programme mondial sur la protection des cibles vulnérables, en étroite coordination avec la DECT et l’Alliance des civilisations de l’Organisation des Nations Unies.

Lundi, en partenariat avec la DECT, l’Alliance des civilisations de l’Organisation des Nations Unies, l’Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et le Centre international pour la sécurité dans le sport, basé au Qatar, nous avons lancé un nouveau programme mondial consacré à la sécurité des grands événements sportifs et à la promotion du sport et de ses valeurs pour prévenir et combattre l’extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

Comme le Conseil et l’Assemblée générale l’ont souligné à maintes reprises, la coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme, à tous les niveaux et avec toutes les parties prenantes, est indispensable. Je salue donc l’initiative d’inviter une représentante de la société civile, Mme Freij, à la présente séance. La société civile a un rôle actif à jouer pour accompagner les efforts de prévention et de lutte contre le terrorisme, comme le prévoient les résolutions 2178 (2014) et 2396 (2017). Les Principes directeurs de Madrid et leur additif insistent également sur l’importance de mobiliser les populations et de faire participer la société civile, en particulier les femmes, à la lutte contre le phénomène des combattants terroristes étrangers. En effet, les vues de la société civile sont cruciales pour que la réadaptation et la réintégration des combattants terroristes étrangers, et de leurs familles, de retour dans leur pays soient efficaces et adaptées aux circonstances nationales.

Mon bureau continue d’entretenir la dynamique insufflée par la première Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d’organismes antiterroristes des États Membres, tenue en 2018, en organisant des conférences régionales de haut niveau consacrées à des questions prioritaires, dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité. Depuis mon précédent exposé, nous avons organisé avec succès, en

partenariat avec les Gouvernements du Bélarus, de la Hongrie et des Émirats arabes unis, des conférences régionales qui ont bénéficié d’une forte participation des États Membres, de la société civile et des organisations régionales et internationales.

La semaine prochaine, nous tiendrons à Vienne, conjointement avec le Gouvernement suisse et l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, une conférence sur le thème « Combattants terroristes étrangers : relever les défis contemporains » (*Foreign terrorist fighters : addressing current challenges*). À la mi-mars, nous organiserons, avec la Trinité-et-Tobago et la Communauté des Caraïbes, une conférence régionale sur la mise en œuvre des stratégies antiterroristes régionales.

Dans le même temps, les préparatifs s’accélèrent pour la deuxième édition de la Semaine de la lutte contre le terrorisme, qui se déroulera à l’ONU du 29 juin au 2 juillet, et durant laquelle il sera procédé au septième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies. La Semaine de la lutte contre le terrorisme, qui s’inscrit dans les commémorations du soixante-quinzième anniversaire de l’Organisation, sera axée sur le renforcement de la résilience sociale et institutionnelle au terrorisme. Durant ladite Semaine, nous tiendrons également le tout premier Congrès mondial des victimes du terrorisme, et la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d’organismes antiterroristes des États Membres.

En cette époque de divisions marquées entre les États Membres, nous ne pouvons pas nous permettre de mettre en péril la lutte mondiale contre le terrorisme. Je suis encouragé par les informations parvenues aujourd’hui concernant la mort du leader d’Al-Qaida dans la péninsule arabique – une des filiales régionales les plus meurtrières d’Al-Qaida. J’exhorte le Conseil et ses États membres à maintenir et à réaffirmer leur unité face à la menace persistante que font peser l’EIIL, Al-Qaida et les entités qui leur sont associées, de même que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. J’exhorte la communauté internationale à entretenir le sentiment d’urgence et la solidarité nécessaires pour sauver des vies et soutenir les victimes et les survivants du terrorisme. Le système des Nations unies continuera de jouer avec détermination son rôle à l’appui des États Membres.

Le Président : Je remercie M. Voronkov de son exposé.

Je donne à présent la parole à Mme Coninsx.

Mme Coninsx (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner l’occasion de présenter au Conseil de sécurité le dixième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l’action menée par l’Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace (S/2020/95). Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov d’avoir donné un aperçu du rapport. Je salue le Bureau de lutte contre le terrorisme, ainsi que l’Équipe d’appui analytique et de surveillance des sanctions, dirigée par M. Edmund Fitton-Brown, qui ont, comme d’autres, collaboré avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) pour l’élaboration du rapport.

Je me félicite également d’avoir l’occasion d’entendre Mme Mona Freij partager son expérience de survivante du régime de l’EIIL, et de connaître les efforts qu’elle déploie pour panser les blessures de sa communauté et en renforcer la résilience pour parer à une future radicalisation violente. Je rends hommage au courage de Mme Freij et la remercie d’avoir accepté de partager son expérience avec nous aujourd’hui. Il est crucial que nous écoutions les voix de celles et ceux qui ont été directement touchés par les atrocités de l’EIIL, et que nous prenions acte du rôle central que jouent les femmes dans la construction de communautés pacifiques et résilientes et dans la prévention du terrorisme et de l’extrémisme violent.

En dépit de sa défaite militaire en République arabe syrienne, et malgré la mort de son chef, Abu Bakr al-Baghdadi, l’EIIL continue de s’adapter et d’évoluer. Cela continuera de nous poser des difficultés de taille tandis que nous luttons contre ses activités. L’ampleur du problème est bien documentée et les solutions ne sont pas faciles, mais l’inaction n’est pas une option.

Des milliers de femmes et d’enfants associés à l’EIIL continuent de vivre dans des conditions épouvantables dans des camps de fortune. Les abandonner tandis qu’ils luttent pour survivre, confrontés à des menaces de radicalisation accrue, serait non seulement contraire aux principes d’humanité que nous partageons tous, mais aussi préjudiciable à nos efforts de lutte contre le terrorisme. Pour aider les États Membres à mieux comprendre les défis et tendances à cet égard, la DECT a publié en septembre deux exposés analytiques sur le rapatriement des femmes et des enfants associés

à l’EIIL. Ils mettent en évidence les approches et les défis actuels, tout en soulignant l’urgence que revêt cette question.

Les motivations et les facteurs de la radicalisation des personnes associées à l’EIIL, y compris chez les femmes, sont complexes et multiformes. Il nous faut éviter les stéréotypes, les généralisations et les simplifications excessives dans l’élaboration de réponses politiques appropriées, d’autant plus que les femmes sont souvent à la fois victimes et coupables. Il faut donc concevoir des stratégies de poursuites et de réadaptation sur mesure et tenant compte des questions de genre, qui respectent les normes internationales en matière de droits de la personne. Cela dit, le taux de retour des femmes associées à l’EIIL reste nettement inférieur à celui des hommes et des enfants.

Les enfants, quelle que soit leur affiliation, sont avant tout des victimes et doivent être traités comme tels. Parce qu’ils sont les victimes les plus vulnérables, ils ont subi des traumatismes et des souffrances considérables aux mains de l’EIIL. L’internement d’une génération d’enfants n’est ni acceptable ni viable. Dans le cadre des efforts de rapatriement et de réhabilitation, la communauté internationale doit travailler de concert pour prévenir des victimes supplémentaires et la récurrence des cycles de violence, et permettre à ces enfants de vivre dans la dignité et la sécurité. Je me félicite des mesures prises par certains États Membres pour rapatrier tout ou partie de leurs ressortissants appartenant à ce groupe.

D’autres États touchés devraient également s’efforcer d’élaborer et de mettre en œuvre des stratégies globales de rapatriement qui respectent le droit international, notamment le principe de non-refoulement. Plus nous attendrons, moins nous aurons de chances de réussir. La manière dont nous abordons aujourd’hui les efforts de poursuites, rapatriement et réadaptation se répercutera sur plusieurs générations à venir.

Il est toujours d’une importance critique de traduire en justice les membres de l’EIIL qui ont commis des crimes. La DECT travaille en étroite collaboration avec les États Membres et les organismes des Nations Unies pour appuyer ces efforts. Nous continuons d’aider les États à identifier les lacunes, et de faciliter la fourniture d’une assistance technique pour renforcer les interventions nationales en matière de lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent. Au cours de nos récentes visites d’évaluation en Afrique, nous avons constaté l’absence de mécanismes pour lutter contre la radicalisation au sein des établissements pénitentiaires, l’inefficacité de la formation des fonctionnaires pour gérer les détenus extrémistes violents et l’absence de programmes de réadaptation et de réintégration pour les prisonniers après leur libération. La séance tenue en novembre dernier selon la formule Arria a abordé ces questions et souligné les divers degrés de réussite des stratégies des États Membres visant à prévenir la radicalisation dans les prisons et à mettre en place des processus de réadaptation efficaces.

Les terroristes continuent d’utiliser Internet avec habileté pour diffuser leur propagande et leurs idéologies. Tel a été l’objet du débat de la séance publique du Comité contre le terrorisme (CCT) la semaine dernière, qui a souligné la nécessité d’adopter une approche à l’échelle de la société pour lutter contre la propagande terroriste. Au cours de nos visites d’évaluation et de nos échanges avec les États Membres au nom du CCT, nous avons également constaté, s’agissant des poursuites judiciaires, les problèmes dus au manque de preuves admissibles, à l’absence de garanties de procédure régulière et de procès équitables et aux difficultés à établir la responsabilité pénale et à déterminer la juridiction compétente. Toutes ces difficultés sapent les efforts déployés par les États pour traduire en justice les groupes affiliés à l’EIIL en engageant des poursuites à leur encontre.

Pour atténuer un aspect de ce problème, la DECT a publié, en décembre dernier, les Directives relatives aux preuves militaires, qui visent à renforcer la collecte, le traitement, la préservation et l’utilisation des preuves recueillies par l’armée pour poursuivre les infractions liées au terrorisme. Conjuguées à l’initiative conjointe de la DECT et de l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur les preuves électroniques, ces directives contribueront à faciliter la collecte et la préservation des preuves en vue de leur utilisation dans le cadre de poursuites pénales et terroristes, conformément au droit international. À cet égard, je salue les efforts déployés par l’Équipe d’enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d’Iraq et du Levant à répondre de ses crimes pour recueillir et préserver les témoignages des victimes, notamment l’appui qu’elle a récemment apporté aux poursuites en Finlande de membres de l’EIIL pour des crimes commis en Iraq.

La dépravation de l’EIIL est évidente au vu des nombreux crimes qu’il commet. Mais son institutionnalisation de la violence sexuelle et de

l’esclavage requiert une attention particulière. Je suis profondément inquiète de l’absence continue de progrès s’agissant de traduire en justice les membres de l’EIIL qui ont commis des violences sexuelles. Les femmes et les enfants enlevés par l’EIIL n’ont toujours pas retrouvé leurs familles, de nombreux enfants issus d’un viol ne bénéficient d’aucune reconnaissance juridique et une culture d’impunité pour les crimes sexuels persiste. Les États Membres doivent agir sans perdre de temps pour régler ce problème. L’adoption, s’agissant des recours judiciaires et des réparations, d’une approche fondée sur les rescapés et axée sur les droits de l’homme est la seule façon de rendre justice aux rescapés. À cet égard, je me félicite du lancement du fonds mondial destiné aux rescapés de violences sexuelles commises en période de conflit, qui permettra d’offrir aux victimes de violences sexuelles du monde entier les réparations et les mécanismes de recours dont elles ont tant besoin.

L’EIIL a détruit des communautés entières, déraciné des familles et fait subir un lavage de cerveau à des milliers de personnes en répandant son idéologie toxique et fallacieuse. Aujourd’hui, la communauté internationale a la possibilité de poursuivre les auteurs de ces actes, d’aider les victimes à se réinsérer et de faciliter la reconstruction et le développement communautaire là où la violence de l’EIIL a tout détruit. Le rapatriement de femmes et d’enfants accélérera ce processus. Et la poursuite en justice des combattants de l’EIIL et de leurs affiliés, conformément au droit international des droits de l’homme, aidera les victimes à tourner la page. C’est un des défis majeurs de notre époque dans la lutte contre le terrorisme. L’inaction ne fera que rendre plus difficile le déploiement futur d’efforts pour lutter contre le terrorisme. À cet égard, le Conseil peut être assuré que la DECT continuera de faire tout son possible pour aider la communauté mondiale à relever ces défis dans le cadre de sa lutte contre le terrorisme.

Le Président : Je remercie Mme Coninsx de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Freij.

Mme Freij (*parle en arabe*) **:** Je remercie le Conseil de sécurité de me donner l’occasion de partager l’expérience que j’ai vécue dans ma ville.

Je m’appelle Mona. Je viens de la ville de Raqqa, dans le nord-est de la Syrie. J’ai appris la nouvelle de la mort de ma mère et de mon frère pendant mon exil. Mes derniers souvenirs d’eux remontent à la mi-septembre 2014 avant que je ne quitte la Syrie, lorsque des éléments de l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL)/Daech, armés jusqu’aux dents, ont fait irruption dans ma maison pour m’arrêter. Le bruit des coups de feu tirés en l’air pour nous effrayer résonne encore dans ma tête. Je me souviens de la douleur que j’ai ressentie lorsque j’ai été traînée par les cheveux dans la cour intérieure de ma maison. Ma mère s’est évanouie, car elle en a eu le cœur brisé. Un de nos voisins s’est opposé à Daech et a créé un problème pour m’aider à fuir. Par miracle, j’ai réussi à m’échapper. Le fait qu’une femme puisse s’échapper a rendu les hommes de Daech furieux. Ils ont pris comme un échec personnel et une atteinte à leur réputation le fait qu’une femme ait pu fuir la ville en à peine 48 heures.

À cause de ma fuite, ma famille a subi des menaces et des intimidations. La femme de mon frère a été arrêtée avec ses enfants, suivie de ma sœur et de mon frère. Ils ont été torturés et traumatisés et ils ne s’en sont pas encore remis.

Raqqa s’était affranchie de l’emprise sécuritaire du régime despotique de Damas et était devenue une ville libre le 4 mars 2013, date qui marqua l’éclosion d’une véritable société civile à tous égards. Les membres de cette société civile pouvaient gérer les affaires de la ville et en redistribuer les ressources, garantissant la liberté à tous les niveaux.

Depuis le début de la révolution syrienne, je milite en faveur des droits des femmes au sein des institutions de la société civile, mue par mon sentiment de responsabilité civique. Je suis convaincue que les femmes ont un rôle à jouer dans la société, loin de tout stéréotype lié au genre. J’ai été parmi les premières femmes à travailler au sein des conseils locaux en Syrie après 2011. J’ai toujours exposé au grand jour les pratiques et violations qui avaient cours dans ma ville, sans crainte des éventuelles conséquences.

Lorsque Daech a enlevé la croix de l’église Notre-Dame de l’Annonciation en 2013, j’ai pris part aux manifestations pour dénoncer ces agissements. J’ai participé au mouvement civil. Nous avons relevé la croix et manifesté devant le quartier général de Daech, appelant à la libération des détenus qui, à ce jour, n’ont toujours pas fait leur réapparition. Au cours d’une de ces manifestations, j’ai brandi un panneau appelant à la chute de l’EIIL. À partir de ce moment, avec ma famille et mes amis nous avons vécu dans la terreur en raison de la cruauté de Daech. Nous nous sommes toujours efforcés, moi et d’autres, d’utiliser des moyens pacifiques pour résister à Daech. Nous avons

privilégié l’éducation et la sensibilisation des enfants. Nous faisions cours clandestinement dans nos maisons, malgré les dangers, notamment les menaces de mort. Nous savions que l’éducation et la sensibilisation étaient le seul moyen de se débarrasser de Daech.

Après ma fuite, je suis restée à l’extérieur de Raqqa jusqu’au retrait de Daech, attendant que le moment venu pour revenir. Et je suis revenue, à la fin de l’année 2017, lorsque les derniers éléments de Daech eurent quitté la ville. De retour à Raqqa, je n’ai pas pu reconnaître les visages terrifiés et incrédules des habitants, qui ne pouvaient pas croire que le cauchemar de Daech était terminé.

Les femmes étaient les plus malheureuses et les plus désespérées. Tout le monde a été victime de Daech, mais les femmes ont été privées d’éducation et n’avaient plus accès aux écoles et aux universités. Elles ne pouvaient pas quitter leurs maisons sans être escortées par un proche parent de sexe masculin – un père, un frère ou un oncle. Les jeunes filles n’avaient pas le droit de voyager, pour quelque raison que ce soit, afin de s’assurer qu’elles n’aillent pas suivre des cours dans les zones qui n’étaient pas sous le contrôle de Daech.

J’ai rencontré des jeunes femmes qui s’occupaient d’enfants orphelins dont les parents avaient été tués dans des combats. Des femmes m’ont dit qu’elles avaient été forcées de se marier avec des combattants de Daech et de porter leurs enfants. Si elles refusaient les avances sexuelles des combattants, elles étaient battues. Elles ne pouvaient pas mettre un terme à leur grossesse en raison du manque de médicaments et de soins médicaux. Elles étaient quasiment prisonnières et devaient obéir aux ordres de ces monstres. Même aujourd’hui, ces femmes ont du mal à savoir qui sont les pères de leurs enfants.

Ma lutte contre la tyrannie n’a pas commencé avec Daech et n’est pas encore terminée. Depuis mon retour, j’ai essayé par tous les moyens de créer un espace sûr pour les femmes. Je me suis rendue dans les camps et je leur ai demandé de me faire connaître leurs besoins. J’ai pris contact avec certaines organisations pour répondre à ces besoins. Je les ai aussi encouragées à ne pas perdre espoir durant leur séjour dans les camps et à rester résilientes en s’investissant dans le travail. En effet, certaines ont commencé à exercer leurs métiers, en soignant les malades, en faisant de la couture et même en ouvrant des commerces de légumes. Celles qui sont diplômées et qui savent lire ont participé à des formations pour acquérir certaines compétences, par exemple utiliser un ordinateur ou s’occuper des enfants. J’ai aussi soulevé certaines questions, comme la participation des femmes à la vie publique et à la vie politique, ainsi que l’importance de promouvoir leur autonomisation intellectuelle et économique et leur participation à la vie politique et à la prise de décisions.

Certes, Daech a été vaincu militairement et Raqqa a triomphé du terrorisme, mais elle n’a pas encore vaincu la tyrannie – celle qu’incarne le régime d’Al Assad, que nous avons combattu dès le premier jour de la révolution syrienne, et celle qu’a incarnée ensuite Daech, et que nous avons continué à combattre. Il ne faut pas ignorer la tyrannie qui a encore cours aujourd’hui à Raqqa.

Mon expérience n’a rien d’unique. Elle est similaire à celle de milliers d’autres femmes partout en Syrie, qui se sont soulevées contre la tyrannie et ont revendiqué leur liberté, et qui continuent de lutter pour leurs droits politiques, économiques et sociaux. C’est par des tirs, par le meurtre, par la répression, par les enlèvements, par l’esclavage sexuel et par les déplacements forcés qu’on leur a répondu. Ce qui fait mal au cœur aujourd’hui, c’est que la communauté internationale nous a abandonnés.

Au moment même où je parle, le droit international continue d’être violé et les civils à Edleb continuent d’être pris pour cible par des bombardement systématiques à l’aide de toutes sortes d’armes. Ces bombardements n’ont pas cessé depuis des semaines, et ont entraîné le déplacement de milliers de familles qui n’ont nulle part où chercher refuge. Cette situation me rappelle ce qui s’est passé à Raqqa et comment le terrorisme s’y est propagé. Notre crainte est que ce scénario se reproduise dans d’autres villes syriennes.

Nous demandons au Conseil de sécurité de porter assistance aux civils afin d’éviter une catastrophe humanitaire à Edleb, dans le nord de la Syrie et dans toutes les autres régions du pays. Il ne peut y avoir de règlement sans cessez-le-feu, sans désarmement et sans une reprise immédiate de négociations sérieuses à Genève.

Je voudrais remercier la Mission permanente de la Belgique de l’occasion qu’elle m’a donnée de m’adresser au Conseil. Moi et d’autres millions de Syriens serons encore plus reconnaissants au Conseil le jour où il aura tout mis en œuvre pour lancer un processus de justice transitionnelle en Syrie, mettre fin à l’impunité, amener tous ceux qui ont commis des violations flagrantes des droits de l’homme à en répondre et promouvoir le processus politique en vue d’enclencher une transition

politique globale en Syrie, permettant de répondre aux aspirations des Syriennes et des Syriens à un régime démocratique multipartite qui respecte les droits de la personne.

En effet, le terrorisme ne naît pas de rien et n’apparaît pas par hasard. Il est la conséquence inévitable de la tyrannie, de la répression, de la marginalisation et de la gouvernance non démocratique des sociétés.

Le Président : Je remercie Mme Freij de son témoignage.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Barkin (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général Voronkov, la Sous-Secrétaire générale Coninsx, et l’equipe de surveillance du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, de leurs contributions au rapport du Secrétaire général (S/2020/95) sur la menace que représente l’EIIL (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l’action menée par l’Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Je remercie également Mme Freij de nous avoir fait part de son vécu personnel, ainsi que de son exposé d’aujourd’hui sur l’important travail qu’elle effectue pour prévenir l’extrémisme violent et le recrutement par l’EIIL.

L’an dernier, grâce à nos efforts collectifs, l’EIIL a perdu son territoire et son chef. Ces victoires dans la bataille contre l’EIIL attestent de l’action menée par la coalition mondiale, le Gouvernement iraquien et d’autres partenaires clefs pour vaincre l’EIIL sur le terrain. La coalition poursuit ses efforts sur quatre axes d’action non militaires : la lutte contre le financement, la contre-propagande, les détentions, le rapatriement, l’application du principe de responsabilité pour les crimes et les exactions commis par les combattants terroristes étrangers et la stabilisation des zones libérées de l’emprise de l’EIIL. Il est essentiel que la coalition poursuive ses efforts en ce qui concerne chacun de ces axes d’action.

Le rapport du Secrétaire général confirme que les groupes affiliés à l’EIIL représentent toujours une menace grave pour le monde, de l’Afrique de l’Ouest à l’Asie du Sud-Est. L’ampleur de cette menace est vaste – un fait sur lequel nous voudrions appeler l’attention en identifiant, en sanctionnant et en ciblant tous les groupes affiliés à l’EIIL. Les États-Unis ont demandé récemment que la Province d’Afrique de l’Ouest de l’État islamique et l’État islamique du Grand Sahara soient inscrits sur la liste établie par le Comité des sanctions contre Al-Qaida. Nous remercions les nombreux pays qui ont appuyé ces demandes, dont le Niger tout récemment, et nous encourageons d’autres États Membres à se joindre à nous pour lutter contre ces groupes et leur propagation dans le monde. En outre, nous demandons à tous les membres du Conseil d’appuyer ces demandes sans plus tarder, ainsi que celles visant d’autres affiliés que nous proposerons bientôt.

Malgré la défaite sur le terrain de l’EIIL et de son présumé califat, nous devons œuvrer de concert pour que les centres et les camps de détention ne deviennent pas des incubateurs dans lesquels l’EIIL peut se reconstituer. À l’instar du Secrétaire général, nous sommes profondément préoccupés par le sort des milliers de combattants terroristes étrangers et leurs familles qui se trouvent toujours dans les camps et les centres de détention en Iraq et en Syrie.

Les combattants terroristes étrangers de l’EIIL doivent être rapatriés, faire l’objet de poursuites et répondre de leurs crimes. Nous devons également procéder à la réadaptation et à la réintégration de leurs enfants pour prévenir l’émergence d’une nouvelle génération de combattants. Lorsqu’on juge qu’il est opportun de réadapter ceux qui se sont livrés à des actes de terrorisme et de les réintégrer dans la société, il est essentiel de continuer de dialoguer avec eux après leur libération pour éviter la récidive. C’est pourquoi les États-Unis comptent rapatrier tous les combattants américains qui se trouvent en Syrie et veiller à ce qu’ils répondent de leurs actes devant la justice.

En Iraq, le monde a vu comment l’État islamique prend pour cible des milliers d’Iraquiens innocents en lançant des attaques barbares. En tant qu’organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous avons la responsabilité morale de prendre acte des atrocités commises par l’État islamique, de recueillir les éléments de preuve pertinents, de rendre la justice et d’amener leurs auteurs à répondre de leurs actes. C’est pourquoi les États-Unis appuient fermement l’Équipe d’enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d’Iraq et du Levant à répondre de ses crimes.

Avant de conclure, je voudrais souligner que la lutte contre le terrorisme ne doit jamais servir de prétexte pour justifier l’incarcération arbitraire de dissidents, de journalistes ou de membres de groupes religieux ou ethniques minoritaires. Pour qu’elle soit efficace, la lutte contre le terrorisme doit être fermement ancrée dans le respect plein et entier des droits de la personne. En fait, les deux se renforcent mutuellement. Les droits individuels ne doivent pas être subordonnés à la sécurité collective. À ce titre, le Secrétaire général et les organismes des Nations Unies chargés de lutter contre le terrorisme doivent coopérer plus étroitement avec la Haute-Commissaire Bachelet, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme et la communauté des organisations non gouvernementales dans son ensemble pour suivre de près la situation en ce qui concerne les violations des droits de l’homme commises dans le cadre des activités de lutte contre le terrorisme, les signaler et prendre des mesures pour y faire face, par l’intermédiaire des mécanismes compétents.

Nous continuons d’être profondément préoccupés par la situation à Xinjiang, où plus d’un million de Ouïghours et d’autres musulmans ont été internés dans des camps sous couvert de lutte contre le terrorisme. L’internement sur la base de l’appartenance ethnique et religieuse, et surtout sans aucune preuve crédible d’actes répréhensibles commis par les individus concernés, est très incompatible avec le droit international. En outre, le refoulement des transfuges ouïghours sous le faux prétexte de rapatrier des terroristes est inacceptable. En plus de violer les droits individuels, de telles actions peuvent être contre-productives et susciter des griefs profonds et durables.

La lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent ne doit jamais servir de prétexte pour étouffer les opinions politiques que ceux qui sont au pouvoir n’approuvent pas, porter atteinte à la liberté religieuse ou réprimer les groupes minoritaires. Les États-Unis sont prêts à travailler en collaboration avec leurs partenaires pour prévenir l’extrémisme violent et combattre le terrorisme, tout en protégeant et en promouvant les droits de l’homme et les libertés fondamentales.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d’abord remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Coninsx de leurs exposés détaillés et édifiants. Je voudrais remercier tout particulièrement Mme Mona Freij de son message fort et qui donne à réfléchir. Cela souligne l’importance pour le Conseil de sécurité d’être informé par des représentants de la société civile et rappelle clairement que l’efficacité de la lutte contre le terrorisme dépend dans une large mesure de la société civile, dont on ne saurait trop souligner le rôle et l’influence pour empêcher les personnes de devenir la proie des fausses promesses des groupes terroristes.

Nous craignons que la menace terroriste reste imminente malgré la défaite militaire en Syrie de l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) et la mort d’Abu Bakr al-Baghdadi, comme le démontre la recrudescence très inquiétante des activités terroristes liées à l’EIIL en Afrique de l’Ouest, au Sahel et dans le bassin du lac Tchad. La lutte contre le terrorisme et l’extrémisme violent doit rester au premier plan de notre programme de sécurité internationale. Je voudrais aborder brièvement trois questions qui nous semblent très importantes : la nécessité d’une coopération internationale et d’une démarche globale dans la lutte contre le terrorisme, la nécessité que toute réaction au terrorisme soit conforme à nos normes et principes, et l’importance de prendre en compte les questions de genre dans l’action du Conseil contre le terrorisme.

En ce qui concerne la première question, la coopération internationale, régionale et sous-régionale reste indispensable au succès de la lutte contre le terrorisme. Une menace transnationale ne peut être contrée que grâce à une action internationale conjointe et globale. À cet égard, nous voudrions nous féliciter de la vaste portée des activités de l’Organisation des Nations Unies dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2020/95), et nous saluons les femmes et les hommes qui travaillent concrètement sur le terrain, les membres des forces armées et des organismes de répression et tous ceux et toutes celles qui œuvrent en première ligne.

Il incombe au Conseil d’assurer une démarche antiterroriste globale tout en équilibrant les mesures préventives et les mesures répressives, afin d’obtenir un succès durable et à long terme dans la lutte contre le terrorisme. Aucun combat ne peut être gagné par les seuls moyens militaires, ce qui est certainement vrai aussi pour la lutte contre le terrorisme, une lutte qui consiste, entre autres, à trouver une approche commune pour traiter de la question du retour des combattants terroristes étrangers et de leurs proches, en termes de poursuites et de justice pénale, ainsi que de déradicalisation, de réadaptation et de réintégration.

Il est évident que la société civile joue aussi un rôle très important à cet égard. En outre, nous devons contrecarrer le financement du terrorisme, effectué notamment par le biais des plateformes de médias sociaux ou de nouvelles méthodes, telles que les cybermonnaies. Nous sommes particulièrement attachés à soutenir les travaux du Groupe d’action financière en tant qu’organisme chargé d’établir les normes internationales pour la lutte contre le financement du terrorisme.

Deuxièmement, toute réaction au terrorisme doit être conforme à nos normes et principes. Nos valeurs renforcent notre crédibilité et nous permettent de vaincre l’idéologie terroriste. Dès que nous donnons l’impression d’employer des méthodes similaires à celles des terroristes mêmes que nous affirmons combattre, nous perdons la bataille des cœurs et des esprits. Les mesures antiterroristes ne doivent jamais servir de prétexte à des violations des droits de la personne.

Pourtant, il existe de nombreux exemples dans le monde de mesures antiterroristes qui ciblent sans discrimination les minorités ethniques ou religieuses, en violation du droit international des droits de l’homme. En outre, l’exclusion des minorités ethniques ou religieuses peut amener les personnes marginalisées à se tourner vers l’extrémisme violent et à tomber entre les mains de réseaux terroristes. Elle est donc particulièrement contre-productive pour les efforts de prévention du terrorisme.

C’est pourquoi nous devons veiller à ce que les droits de la personne, le droit international humanitaire et l’état de droit soient respectés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, ce qui renforcera la confiance dans les structures étatiques. Dans ce contexte, je voudrais souligner la nécessité que les mécanismes internationaux garantissent qu’une diligence raisonnable soit exercée et, à cet égard, je félicite le Médiateur du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, M. Daniel Kipfer Fasciati, de son travail exemplaire, qui est vital pour la crédibilité, l’équité et l’efficacité du régime de sanctions.

Troisièmement, je voudrais souligner l’importance de prendre en compte les questions de genre dans l’action du Conseil, en particulier dans la perspective du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000). La dimension de genre joue à plusieurs égards un rôle important dans la lutte contre la menace terroriste. Les femmes sont particulièrement touchées par les conflits violents et le terrorisme. Toutefois, comme le montre le rapport, les femmes ne sont pas seulement des victimes du terrorisme, elles assument également un rôle opérationnel plus important au sein de l’EIIL. En conséquence, la radicalisation des femmes, leur association à des groupes terroristes et les activités qu’elles réalisent pour ces groupes doivent également devenir une question prioritaire dans notre ordre du jour.

Pour conclure, je voudrais souligner une fois encore que la coopération internationale fondée sur le respect du droit et des principes internationaux est la clef de notre succès. Faire cavalier seul et remettre en cause nos valeurs, c’est faire le jeu des terroristes.

Mme DeShong (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je remercie moi aussi le Secrétaire général adjoint, M. Voronkov, et la Directrice exécutive, Mme Coninsx, de leurs exposés. Nous sommes également particulièrement reconnaissants à la représentante de la société civile, Mme Mona Freij, pour sa présence et son exposé. Nous rendons hommage à son travail et aux paroles puissantes qu’elle a partagées, et nous saluons son courage et celui de toutes les femmes qui s’élèvent contre les pires excès de l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL).

La séance d’aujourd’hui est sans aucun doute une occasion importante pour le Conseil de sécurité de réaffirmer sa condamnation de toutes les formes de violence, y compris le terrorisme. Le terrorisme, malgré tous nos efforts, reste en effet un problème pressant et l’une des menaces les plus graves contre la paix et la sécurité internationales. Comme l’indique le dernier rapport du Secrétaire général (S/2020/95), la question des combattants terroristes étrangers demeure très inquiétante. Entre la moitié et les deux tiers des plus de 40 000 personnes qui ont rejoint le soi-disant califat seraient encore en vie. Cela signifie que les combattants terroristes étrangers se déplacent, rentrent chez eux ou s’installent dans d’autres théâtres de conflit. Étant donné qu’on estime qu’à l’heure actuelle, l’EIIL dispose de ressources financières d’un montant de 100 à 300 millions de dollars, nous encourageons tous les États Membres à s’acquitter pleinement de leurs obligations au titre de la résolution 2462 (2019). Il nous incombe de veiller à ce que ceux qui financent, planifient, commettent et soutiennent des actes terroristes soient traduits en justice.

En même temps, nous souhaitons appeler l’attention du Conseil sur le fait que des tentatives

réglementaires bien intentionnées mais mal adaptées pour lutter contre le financement du terrorisme ont eu des effets involontaires sur le système bancaire de petites îles. Saint-Vincent-et-les Grenadines, à l’instar de nombreux autres pays dans le monde, a mis en place des mécanismes pour lutter contre ces fléaux. La création de nos cellules de renseignements financiers est un outil essentiel dans ce domaine.

Ma délégation soutient fermement l’Initiative d’Accra, lancée pour contrer les menaces que constituent le terrorisme et la criminalité transnationale organisée en Afrique de l’Ouest. Nous espérons vivement que le lancement d’un projet commun du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et d’INTERPOL, qui doit être mis en œuvre en 2020 et dont l’objectif est de faciliter les échanges de données relatives aux combattants terroristes étrangers en Asie centrale, en Europe et au Moyen-Orient, aura des répercussions positives dans ces régions. Nous saluons également les efforts d’investigation de l’Équipe d’enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d’Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, notamment son rôle dans la collecte d’importants éléments de preuve documentaires, numériques, scientifiques et testimoniaux, à l’appui des poursuites portées devant les juridictions nationales pour amener l’EIIL à répondre de ses crimes.

Saint-Vincent-et-les Grenadines est convaincue que pour contrer les menaces multidimensionnelles qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, en l’occurrence celles qui résultent du terrorisme, il faut une analyse et une action sensibles à la problématique femmes-hommes et tenant compte des questions de genre. Nous nous sommes donc particulièrement félicités de l’exposé de Mme Coninsx à cet égard. Les plans d’action et les plans opérationnels doivent comprendre des approches axées sur l’équité entre les sexes et sur la participation des femmes; promouvoir des mesures contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, centrées sur les rescapés et concernant les recours judiciaires et les réparations; et aborder les différences globales entre les femmes, les hommes et les enfants, s’agissant de l’implication dans le terrorisme et des effets de ce dernier. À cet égard, il est nécessaire d’élaborer des mesures qui soient sensibles aux autres formes de différence et d’inégalité qui produisent la situation de dépossession souvent exploitée par les organisations terroristes.

Ces dernières années, les défis mondiaux et régionaux en matière de sécurité se sont accrus, devenant plus complexes, multidimensionnels et fluides. En réponse aux préoccupations liées au terrorisme et dans un effort visant à renforcer et à garantir une région sûre et libre, la stratégie de lutte contre le terrorisme de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) a été mise en œuvre en 2018. Formulée dans le droit fil de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, adoptée par le Secrétaire général en 2006, et appuyant celle-ci, la stratégie de la CARICOM intègre la prévention, la dissuasion, la privation de moyens des terroristes, la perturbation, la défense et la réaction. Nous nous félicitons de la conférence régionale de haut niveau sur les stratégies de lutte contre le terrorisme et la prévention de l’extrémisme violent qui sera organisée conjointement par la Communauté des Caraïbes et le Bureau de lutte contre le terrorisme, et qui doit se tenir à la Trinité-et-Tobago en mars, comme l’a mentionné le Secrétaire général adjoint, M. Voronkov. Nous attendons avec impatience cet événement dans les Caraïbes.

La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies représente la décision la plus globale et la plus efficace prise par la communauté internationale en vue d’éliminer cette menace dangereuse. Nous nous réjouissons à la perspective de son septième examen, qui sera une nouvelle occasion de réfléchir à des moyens plus efficaces de traduire ses quatre piliers en mesures concrètes. Nous estimons que les questions abordées ici aujourd’hui peuvent contribuer à des résultats concrets à l’issue du septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale.

Pour terminer, Saint-Vincent-et-les Grenadines estime que la lutte contre le terrorisme exige des efforts considérables, notamment sur la base d’une action collective et de l’échange de renseignements afin de retrouver et d’identifier les responsables de la menace, de déterminer l’endroit où ils se trouvent et de comprendre leurs stratégies et leurs objectifs.

M. Ben Lagha (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à remercier M. Vladimir Voronkov, Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, et Mme Michèle Coninsx, Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, de leurs exposés détaillés. Je remercie Mme Mona Freij de son témoignage sur l’oppression subie par les civils à Raqqa, en particulier les femmes, sous le joug du groupe terroriste Daech. Cela met en relief la nécessité d’adopter une approche participative

en matière de lutte contre le terrorisme qui associe toutes les composantes de la société, en particulier les femmes, étant donné le rôle important qu’elles jouent dans l’édification de sociétés équilibrées capables de réaliser la paix et la stabilité.

Malgré la défaite militaire de Daech en Iraq et en Syrie et le meurtre de son chef, Abu Bakr al-Baghdadi, Daech continue de poser une menace à la paix et à la sécurité. Ce groupe terroriste a été capable de s’adapter après avoir subi des pertes territoriales en Syrie et en Iraq. Il tente actuellement de se regrouper et d’organiser des attaques systématiques, en profitant de la détérioration des conditions de sécurité et de la situation politique dans certaines régions. La situation actuelle pose un certain nombre de lourds défis liés au sort des combattants terroristes étrangers, qui, selon le rapport du Secrétaire général (S/2020/95), sont au nombre d’environ 40 000. Ces combattants constituent une menace car ils sont formés au combat et au maniement d’armes. Si les mesures nécessaires ne sont pas prises pour garantir un suivi judiciaire et assurer leur réhabilitation et leur réintégration, ces combattants rapatriés pourraient rejoindre des groupes terroristes locaux ou des cellules dormantes, devenant ainsi des vecteurs d’une idéologie terroriste et violente. Ils représentent une menace directe pour leurs pays d’origine et les pays voisins.

Les combattants de Daech cherchent à se déplacer vers d’autres zones de conflit dans le monde, qui constituent un terreau fertile pour les branches de Daech et les groupes terroristes en général. Cela conduit à l’intensification et à la prolongation des conflits et les rend plus compliqués et plus sanglants. Dans ce contexte, la Tunisie suit avec une profonde préoccupation les informations récentes selon lesquelles de nombreux combattants terroriste quittent la Syrie pour se rendre en Libye, ce qui constitue une menace supplémentaire non seulement pour la sécurité de la Libye, mais également pour la sécurité des pays voisins et de la région du Sahel.

La Tunisie salue les progrès accomplis par l’ONU en matière de lutte contre les menaces terroristes. Nous appelons à la poursuite de tous les efforts visant à l’élimination complète de Daech et d’autres groupes terroristes, notamment par la mise en œuvre des instruments juridiques internationaux et des résolutions pertinentes. Mon pays se félicite de l’adoption par le Conseil, l’année dernière, de la résolution 2462 (2019), sur la lutte contre le financement du terrorisme, ainsi que de la résolution 2482 (2019), sur les liens entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. À cet égard, je voudrais faire les observations suivantes.

Premièrement, il faut renforcer la coopération bilatérale et multilatérale en matière d’échange d’informations, de sécurité des frontières et de protection de l’aviation civile, afin de surveiller et de prévenir les mouvements de combattants terroristes étrangers vers des zones de conflit ou vers d’autres pays. Je souligne l’importance qu’il y a à renforcer les capacités des États et des moyens à leur disposition pour protéger les cibles vulnérables telles que les espaces publics, les sites archéologiques et touristiques, les lieux de culte et les événements sportifs et culturels, qui constituent des cibles faciles pour les groupes terroristes, en particulier les individus agissant seuls.

Deuxièmement, mon pays souligne que le phénomène du terrorisme est étroitement lié à la détérioration des conditions politiques et de sécurité dans diverses régions du monde, en particulier au Moyen-Orient et en Afrique, où les conflits, les guerres intraétatiques et la disponibilité d’armes contribuent à créer un environnement propice à la violence et à l’émergence de groupes extrémistes et criminels. La Tunisie souligne la nécessité pour le Conseil de jouer un rôle actif et central en utilisant tous les outils mis à sa disposition par la Charte des Nations Unies pour régler ces conflits et lutter contre le trafic d’armes.

Troisièmement, la Tunisie souligne que la lutte contre le terrorisme ne sera efficace que grâce à une approche globale et participative qui ne se limite pas à régler les problèmes de sécurité mais qui s’attaque aux causes profondes du terrorisme, notamment la pauvreté, la marginalisation et l’exclusion, qui poussent les groupes vulnérables, en particulier les jeunes, à la radicalisation. Dans ce contexte, la réalisation du développement durable ainsi que la promotion de la stabilité et de la prospérité des populations constituent notre première ligne de défense pour prévenir les conflits et la propagation des discours extrémistes et violents.

Quatrièmement, la communauté internationale doit renforcer les mécanismes de responsabilisation pour sanctionner ceux qui participent à des actes terroristes, qui les encouragent, qui les financent ou qui les soutiennent afin de garantir l’application équitable du principe de responsabilité, de prévenir l’impunité et de rendre leur dignité aux victimes du terrorisme. La Tunisie se félicite en particulier de l’adoption de la résolution 2490 (2019) en septembre 2019, qui renouvelle pour un an le mandat de l’Équipe d’enquêteurs des Nations Unies chargée de

concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). Mon pays se réjouit à la perspective de la poursuite du partenariat entre les autorités iraquiennes et l'Équipe d'enquêteurs en vue de recueillir, de conserver et de stocker des éléments de preuve des actes terroristes odieux commis par ces groupes terroristes, dans le plein respect de la souveraineté et de la juridiction de l'Iraq concernant les crimes commis sur son territoire. La Tunisie se félicite également de l'initiative d'organiser la toute première réunion des victimes du terrorisme, qui doit se tenir au Siège de l'ONU en juin, et qui permettra de mettre en évidence les droits des victimes et leur rôle actif dans la lutte contre les discours terroristes.

Cinquièmement, la Tunisie est préoccupée par l'utilisation croissante des technologies des communications, en particulier les médias sociaux, pour diffuser des discours terroristes et pour attirer et recruter des jeunes. Nous saluons la réunion publique organisée par le Comité contre le terrorisme le mois dernier, qui a porté sur divers mécanismes et sur les enseignements tirés de l'expérience en matière de lutte contre les discours terroristes, en prenant en compte la liberté d'expression et les droits de l'homme.

Pour terminer, mon pays souligne la nécessité de lutter contre le terrorisme sur la base du respect du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Nous devons associer tous les acteurs, en particulier la société civile, les femmes, les jeunes, les victimes du terrorisme et le secteur privé, à nos efforts. Ce sont, en effet, des partenaires clefs dans la lutte contre les causes profondes du terrorisme, étant donné le rôle central qu'ils jouent dans l'édification de sociétés équilibrées et unies, lesquelles constituent le meilleur rempart contre le terrorisme.

M. Van Shalkwyk (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Voronkov et Mme Coninsx de leurs exposés, que nous avons beaucoup appréciés. Nous sommes également très reconnaissants à l'intervenante de la société civile, Mme Mona Freij, de son exposé courageux au Conseil de sécurité aujourd'hui. Son intervention nous rappelle les horreurs perpétrées par Daech, ainsi que la résilience de l'esprit humain qui est capable de survivre à des expériences aussi effroyables et de les surmonter.

À propos de résilience, nous prenons note avec inquiétude des conclusions du dernier rapport stratégique (S/2020/95) du Secrétaire général concernant la résilience de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et son idéologie toxique, en dépit de revers a priori dévastateurs. Il est évident que, malgré la perte de son territoire dans son califat autoproclamé au Moyen-Orient et la mort de son dirigeant et d'autres hauts responsables, l'EIIL a conservé sa résilience et reste une menace pour la paix et la sécurité internationales, ce qui mérite l'attention du Conseil de sécurité.

Voilà qui démontre la capacité d'adaptation et l'ingéniosité du groupe ainsi que l'attachement tenace de certains de ses partisans à son idéologie et à son programme. Il nous faudra faire preuve de la même détermination si nous voulons contrer efficacement ses actions et son discours. Ce faisant, nous devrons veiller à ce que le groupe réponde des crimes barbares dont il s'est rendu coupable. Nous saluons les efforts que continue de déployer l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, et applaudissons les progrès importants qu'elle a réalisés dans cette tâche difficile.

Il va sans dire que nous sommes particulièrement alarmés par les conclusions du rapport concernant notre continent. Le rapport fait écho à notre propre évaluation, selon laquelle l'EIIL a commencé à étendre sa présence sur le continent africain dans le sillage des pressions auxquelles il est soumis au Moyen-Orient et ailleurs. Nous avons ainsi vu le groupe tenter d'exploiter les failles de sécurité du continent afin de perpétuer son existence et son programme au travers d'affiliés dans la région qui utilisent l'Afrique comme base opérationnelle et cible d'attaques.

Je tiens à réaffirmer l'engagement ferme de l'Afrique du Sud à se tenir aux côtés de nos frères et sœurs africains dans la lutte contre le terrorisme sur le continent afin que ce terrible fléau ne vienne pas éroder les progrès durement acquis que nous avons réalisés ensemble en accordant la priorité au développement du continent.

Comme nous l'avons déjà indiqué, l'Afrique du Sud reste déterminée à faire face au terrorisme de manière globale. Autrement dit, nous considérons que, pour lutter efficacement contre le fléau du terrorisme, nous devons accorder autant d'attention aux conditions et facteurs qui lui donnent naissance et l'alimentent qu'à ses dimensions sécuritaires. Il est également essentiel d'assurer le plein respect du droit international, y compris le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, dans notre lutte contre le terrorisme. Les États doivent éviter de prendre des

mesures antiterroristes unilatérales, qui font souvent involontairement des victimes, attisant les rancœurs et perpétuant le cycle de la violence.

La nature internationale de la menace terroriste, qui ne connaît pas de frontières, exige une réponse multilatérale, que l'ONU est la mieux à même de coordonner. À cet égard, nous apprécions à sa juste valeur le travail accompli par les organes antiterroristes de l'ONU qui aident les États Membres à lutter contre le fléau du terrorisme, notamment par des mesures de renforcement des capacités, telles que l'élaboration de manuels sur les enfants touchés par le phénomène des combattants terroristes étrangers, ainsi que les lignes directrices sur l'entraide judiciaire élaborées en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Association internationale des procureurs et poursuivants.

L'Afrique du Sud se félicite également des efforts entrepris pour améliorer la coopération avec les organismes régionaux, notamment l'Union africaine, afin de renforcer notre capacité commune de contrer le terrorisme. Nous saluons, à ce titre, les conférences régionales internationales organisées par le Secrétaire général, notamment la Conférence régionale africaine de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme, qui s'est tenu à Nairobi en 2019. Les conclusions de cette rencontre et d'autres conférences régionales organisées ailleurs dans le monde viendront alimenter la Semaine de la lutte contre le terrorisme qui aura lieu à l'ONU en juin.

Sur le plan intérieur, l'Afrique du Sud reste déterminée à améliorer sa capacité de lutte contre le terrorisme conformément à toutes les recommandations de l'ONU et coopère activement avec sa région sur ces questions. En décembre 2019, en collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, nous avons eu le plaisir d'accueillir un dialogue sous-régional conjoint destiné à certaines juridictions membres du Groupe antiblanchiment de l'Afrique orientale et australe afin d'améliorer les capacités de lutte contre le financement du terrorisme dans la sous-région.

Je voudrais conclure en rappelant que l'Afrique du Sud continuera à être un partenaire engagé et responsable de tous les organes des Nations Unies chargés de la lutte contre le terrorisme, sur la base des principes que j'ai mis en avant.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Avant de faire ma déclaration, je voudrais exprimer mon plein appui et ma solidarité à la Mission permanente de la Tunisie et à notre cher collègue, l'Ambassadeur Moncef Baati.

J'aimerais à l'entame de mon propos m'associer à mes collègues pour remercier les intervenants d'aujourd'hui. Je tiens également à exprimer le soutien de l'Estonie au travail remarquable qu'ils accomplissent tous. Je suis particulièrement heureux que nous ayons eu la possibilité d'entendre la représentante de la société civile nous parler de la situation et des difficultés rencontrées sur le terrain. Je remercie tous nos intervenants de leur collaboration.

L'Estonie condamne fermement toutes les formes de terrorisme et considère qu'il constitue une menace importante pour la paix et la sécurité internationales. Je partage pleinement l'évaluation faite par le Secrétaire général dans son rapport (S/2020/95) et pense comme lui que, malgré les progrès réalisés dans la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), la menace transnationale du terrorisme reste très inquiétante et que l'EIIL et ses affiliés en constituent toujours le noyau. Nous souscrivons à l'inquiétude soulevée dans le rapport concernant la région du Sahel, qui a connu une augmentation dévastatrice du nombre d'attaques terroristes contre des civils et des cibles militaires au cours des derniers mois.

Comme le passé nous l'a montré et comme le souligne le rapport du Secrétaire général, les terroristes s'adaptent rapidement à l'évolution des situations et exploitent les vulnérabilités. C'est pourquoi nous devons poursuivre nos efforts pour contrer la menace, et le système des Nations Unies a un rôle central à jouer à cet égard. Je voudrais me concentrer sur trois éléments que l'Estonie considère comme vitaux dans la lutte contre le terrorisme : la priorité de la coopération, l'intérêt d'une démarche double et l'importance du principe de responsabilité et de la justice.

On ne soulignera jamais assez l'importance de la coopération. Le terrorisme est un phénomène mondial, et aucun État ne peut y faire face seul. Les expériences de l'Union européenne, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et d'autres organisations régionales en matière de coopération antiterroriste le confirment. La lutte contre le terrorisme incombe au premier chef aux États Membres, mais, dans le même temps, l'Estonie encourage et appuie l'implication d'autres parties

prenantes, notamment le secteur privé, la société civile et les organisations universitaires et confessionnelles.

Deuxièmement, l’Estonie est favorable à une démarche double en matière de lutte contre le terrorisme. Les opérations de sécurité doivent aller de pair avec les efforts visant à traiter les causes profondes de la radicalisation et du terrorisme. Les unes sans les autres ne suffiront pas à régler le problème et ne permettront pas de réduire les menaces et l’instabilité. Bien que l’Estonie n’ait pas été directement touchée par le terrorisme, nous savons qu’aucun État n’est à l’abri de cette menace. Nous prenons au sérieux la responsabilité qui nous incombe de nous tenir aux côtés de la communauté mondiale dans la lutte contre l’EIIL et ses affiliés. L’Estonie apporte sa pierre à l’édifice à la fois en assumant sa part de responsabilité dans le cadre de l’action militaire et en fournissant sa contribution dans le domaine humanitaire.

Actuellement, l’Estonie contribue aux opérations antiterroristes dans différentes régions, avec des soldats stationnés en Iraq, en Afghanistan et au Mali. Nous faisons également tout ce que nous pouvons pour nous attaquer aux causes profondes de l’instabilité en réduisant la pauvreté et la marginalisation de certains groupes et en promouvant l’égalité des sexes. Par exemple, nos activités d’aide se concentrent sur les réfugiés syriens vivant au Liban, en Jordanie et en Turquie. Nous leur inculquons des compétences en matière de technologies de l’information, nous encourageons leur esprit d’entreprise, et nous leur offrons un soutien psychologique.

Troisièmement, restaurer la justice et veiller à l’application du principe de responsabilité restent des éléments essentiels de la lutte contre le terrorisme. Il est de notre devoir de refuser l’impunité aux terroristes. Lutter contre l’impunité des crimes les plus graves au regard du droit international permet de réconcilier la société et contribue à prévenir la résurgence du terrorisme. Dans le même temps, les mesures pour faire appliquer le principe de responsabilité doivent être conformes au droit international et aux normes d’impartialité des procédures, notamment en garantissant les normes les plus strictes en matière de protection des témoins et des victimes.

Les États Membres en situation de conflit ou d’après-conflit sont souvent confrontés à des obstacles de taille dans la collecte des éléments de preuve nécessaires pour traduire l’EIIL en justice. Par conséquent, l’Estonie appuie pleinement la mise en place et l’action du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d’aider à juger les personnes qui en sont responsables, ainsi que de l’Équipe d’enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d’Iraq et du Levant à répondre de ses crimes. Au nom des victimes, nous devons veiller à ce que ces crimes ne restent pas impunis. Nous nous félicitons en outre des progrès réalisés par l’Équipe d’enquêteurs s’agissant de recueillir, préserver et stocker des éléments de preuve d’actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l’humanité ou des crimes de génocide.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que toutes les mesures antiterroristes doivent respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l’homme. Qu’il me soit également permis de rappeler le rôle fondamental que joue l’ONU, notamment le Conseil de sécurité, dans la lutte contre le terrorisme. L’Estonie continuera de contribuer résolument aux efforts multilatéraux de lutte contre cette menace mondiale.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie le Secrétaire général adjoint Voronkov et la Directrice exécutive Coninsx de leurs exposés. Nous accueillons favorablement le dixième rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL/Daech) pour la paix et la sécurité internationales (S/2020/95). Nous avons également écouté avec attention la déclaration de Mme Mona Freij, représentante de la société civile.

À l’heure actuelle, la situation internationale en matière de lutte contre le terrorisme est toujours aussi sombre, l’extrémisme et le terrorisme étant étroitement imbriqués. Les attaques terroristes menées dans de nombreuses régions du monde ont fait des ravages dans les pays visés. Comme l’indique le rapport du Secrétaire général, la menace transnationale du terrorisme continue d’être très inquiétante. Malgré les revers, l’EIIL est rapidement en train de se réorganiser sous forme de réseaux clandestins, et continue d’attaquer personnel officiel et installations dans des régions reculées de l’Iraq. La réinstallation des combattants terroristes étrangers, les liens entre les organisations terroristes et la criminalité transnationale organisée et la multitude de filières souterraines de financement du terrorisme représentent de graves défis pour tous les pays.

Dans un tel contexte, la communauté internationale doit rester vigilante face à la résurgence du terrorisme mondial, encourager une prise de conscience de la communauté de destin de l’humanité et renforcer la coopération concrète dans nos efforts communs pour remédier à la menace du terrorisme.

Premièrement, il est impératif de continuer à exploiter le rôle de coordination central que jouent l’ONU et le Conseil de sécurité en matière antiterroriste. La lutte contre le terrorisme doit se conformer aux objectifs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, respecter la souveraineté des pays concernés et reconnaître que c’est aux États Membres que la responsabilité des efforts antiterroristes incombe au premier chef. Nous devons adhérer à des normes unifiées et mettre intégralement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil, ainsi que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies.

Deuxièmement, nous devons nous efforcer d’éliminer les causes profondes du terrorisme. La communauté internationale doit promouvoir le règlement pacifique, par des voies politiques, des tensions, aider les États membres à réduire la pauvreté et à instaurer le développement durable, encourager le dialogue entre les civilisations et les religions, renforcer l’éducation des jeunes et leur offrir davantage de possibilités d’emploi, promouvoir l’inclusion sociale et éliminer l’influence des idéologies extrémistes. Nous devons fournir une assistance aux pays en développement et aider les États Membres à renforcer leurs capacités en matière de lutte contre le terrorisme et de déradicalisation.

Troisièmement, nous devons renforcer la coopération antiterroriste internationale en tenant compte des caractéristiques actuelles et des nouvelles tendances du terrorisme international. Nous devons nous attacher à aider les États Membres à faire face aux enjeux prédominants, tels que le détournement d’Internet et de la technologie numérique par les terroristes, la diversification des filières de financement du terrorisme et la collusion entre les organisations terroristes et la criminalité organisée.

Le Bureau de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), et le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l’État islamique d’Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, ainsi que les autres mécanismes idoines doivent respecter strictement les résolutions et règlements intérieurs pertinents, et travailler en coopération étroite et en synergie.

S’agissant de la question brûlante des combattants terroristes étrangers, la Chine estime que les départements compétents du Secrétariat doivent consolider la collecte d’informations et l’étude des situations individuelles afin de permettre aux États Membres de se préparer aux prochaines étapes. Dans ce processus, il est impératif de renforcer les consultations avec les pays concernés et de respecter leur souveraineté judiciaire. Il faut donner la priorité au principe de territorialité; chaque cas doit être traité dans le respect du droit et il convient d’éviter d’imposer une quelconque solution.

La Chine est très impliquée dans la coopération antiterroriste au sein de l’ONU, de l’Organisation de Shanghai pour la coopération et du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, entre autres, et entretient une coopération fructueuse avec de nombreux États Membres dans les domaines de l’échange de renseignements antiterroristes et de la répression du financement du terrorisme, de la criminalité transnationale organisée et du cyberterrorisme.

Par le truchement du Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, la Chine appuie le Bureau de lutte contre le terrorisme dans ses divers projets, notamment s’agissant de la sécurité des grands événements sportifs et du renforcement des capacités africaines en matière de coordination de la lutte contre le terrorisme. La Chine entend participer et contribuer activement à une série de conférences régionales sur la lutte antiterroriste organisées par le Bureau de lutte contre le terrorisme, ainsi qu’au septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies et aux activités prévues au plus haut niveau dans le cadre de la Semaine de la lutte contre le terrorisme.

La Chine a accueilli une visite de la DECT fin octobre, laquelle a facilité la compréhension et le dialogue politique entre les deux parties et renforcé la coopération en matière antiterroriste entre la Chine et les organismes des Nations Unies. La Chine est prête à œuvrer aux côtés d’autres pays pour endiguer la menace du terrorisme et préserver conjointement la paix et la stabilité dans le monde.

Il y a quelques instants, les États-Unis ont porté des accusations injustifiées contre la Chine. Ces attaques n’ont rien à voir avec le sujet de la présente séance, sont totalement infondées, s’assimilent à une ingérence sans vergogne dans les affaires intérieures de

la Chine et sont une tentative éhontée de provoquer une confrontation. La Chine y est fermement opposée et les rejette catégoriquement.

Les problèmes qui se posent au Xinjiang n'ont rien à voir avec la religion ou les droits de l'homme, mais relèvent de la lutte contre le terrorisme et de la déradicalisation. Pendant un temps, la région chinoise du Xinjiang a subi de fréquentes attaques terroristes, qui ont mis gravement en danger la vie et les biens de toutes les communautés ethniques et porté gravement atteinte à la dignité humaine. En réponse, les autorités chinoises ont pris des mesures résolues et fondées sur le droit pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme, mesures qui ont permis d'éliminer autant que faire se peut les conditions ayant donné naissance au terrorisme et à l'extrémisme, d'endiguer efficacement la tendance à la prolifération des activités terroristes, et de protéger les droits fondamentaux des citoyens, notamment le droit à la vie et au développement. Ces mesures ont donné de bons résultats.

Le Gouvernement chinois a publié sur le Xinjiang des livres blancs dans lesquels il décrit de manière exhaustive les politiques et mesures pertinentes. La lutte contre le terrorisme et l'extrémisme au Xinjiang constitue un maillon crucial des efforts antiterroristes mondiaux. La réflexion utile engagée au Xinjiang sur les mesures antiterroristes préventives représente une contribution importante à la lutte menée au niveau international contre ce fléau. À l'heure actuelle, la situation au Xinjiang est globalement stable et l'économie locale continue de croître. Les communautés, toutes appartenances ethniques confondues, vivent en harmonie. Voilà plus de trois ans que la région n'a pas connu d'attaque terroriste.

Le Conseil de sécurité est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il n'est pas, et ne doit pas devenir, le lieu où les États-Unis mettent en scène leurs spectacles politiques. Les États-Unis se présentent comme un défenseur des droits de l'homme. C'est hypocrite. Ce sont les États-Unis qui se sont livrés à l'unilatéralisme, qui ont violé le droit international et les normes régissant les relations internationales, et qui ont plongé le monde dans les turbulences. Ce sont les États-Unis qui provoquent des changements de régime, s'ingèrent dans les affaires intérieures d'autres pays et déclenchent des crises humanitaires. Ce sont les États-Unis qui emploient la force dans les relations internationales et exacerbe les conflits au Moyen-Orient, où les pays et les peuples musulmans souffrent. Et c'est aux États-Unis qu'il y a de graves problèmes en matière de droits de l'homme, une fracture sociale et une discrimination raciale généralisée.

Nous sommes d'accord que la lutte contre le terrorisme ne doit pas se faire aux dépens des droits de l'homme. Nous invitons instamment les États-Unis à tenir compte de la demande des mécanismes des Nations Unies chargés des droits de l'homme de fermer leur prison à Guantanamo et de cesser leurs opérations là-bas. Il y a quelque temps, la Chine a invité plus de 70 délégations de diplomates étrangers, de fonctionnaires et de représentants d'organisations internationales ainsi que la presse, soit près d'un millier de personnes au total, à se rendre dans le Xinjiang. Après avoir constaté la situation sur le terrain, ils ont tous reconnu et salué les efforts déployés par le Gouvernement chinois pour combattre et prévenir le terrorisme, dans le respect de la loi.

En octobre dernier, plus de 60 États Membres ont exprimé leur appui à la position de la Chine sur le Xinjiang dans leurs déclarations à la Troisième Commission. La Chine exhorte les États-Unis à écouter attentivement la voix de la justice que fait entendre la communauté internationale, à respecter les faits et à renoncer au sectarisme et au deux poids, deux mesures. Ils doivent cesser de s'ingérer dans les affaires intérieures de la Chine, de compromettre l'unité du Conseil, de politiser les questions liées à la lutte contre le terrorisme et de rechercher l'affrontement à l'ONU.

M. Aougi (Niger) **:** Je voudrais remercier la Belgique pour le choix de ce thème, qui intervient à un moment où les populations de plusieurs pays du Sahel, dont le Niger, sont confrontées à la recrudescence d'actes terroristes particulièrement meurtriers. Je remercie aussi M. Voronkov et Mme Coninsx pour leurs exposés.

Comme le Secrétaire général l'a bien souligné dans son rapport (S/2020/95), la destruction de l'État Islamique en Iraq et en Syrie n'a pas mis fin à la propagation de la barbarie par ses combattants, encore moins qu'elle n'a affecté leur ambition de conquérir et de posséder un territoire. Nous n'avons donc pas le droit de leur donner encore la chance de pouvoir reconstituer leur sanctuaire dans une autre région du monde.

Dans son exposé au Conseil le 8 janvier dernier (voir S/PV.8698), le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, M. Mohamed Ibn Chambas, a attiré notre attention

sur l'intensification, ces derniers mois, des attaques terroristes sans précédent dans la région du Sahel, avec une progression de la menace du nord du Mali vers les pays dits de la zone des trois frontières, Burkina-Mali-Niger, et un risque potentiel de contagion de la menace vers les pays côtiers. En l'espace de trois ans, nous confiait-il, le nombre de victimes d'attentats terroristes dans ces trois pays a quintuplé, passant d'environ 770 morts en 2016 à plus de 4 000 morts signalés en 2019.

Il y a un mois, mon pays a connu successivement trois attaques meurtrières, qui ont coûté la vie à 179 militaires nigériens. Toutes ces attaques ont été revendiquées par la branche de l'État Islamique en Afrique de l'Ouest. Il s'agit de l'attaque contre le camp militaire d'I-n-Atès, à la frontière malienne, le 11 décembre 2019, qui a tué 71 soldats, de l'embuscade tendue le 25 décembre 2019 contre un convoi de militaires escortant des équipes chargées de l'enrôlement électoral, qui a fait 14 morts, et de l'attaque contre le camp militaire de Chinagodar, toujours à la frontière avec le Mali, intervenue le 9 janvier, qui a tué 89 militaires. Ces attaques terroristes répétées dans la sous-région ont occasionné le déplacement forcé de centaines de milliers de personnes, accentuant ainsi l'insécurité alimentaire déjà préoccupante dans la région et provoquant la fermeture de milliers d'écoles et de centres de santé.

Comme le Conseil peut le constater, le Sahel est devenu une zone de prédilection des groupes terroristes les plus dangereux, qui collaborent dans leurs sales besognes avec les autres organisations criminelles transnationales qui sévissent dans la région, telles que les trafiquants de drogue, d'armes et de personnes. Cette situation a amené les gouvernements de ces pays à consentir d'énormes efforts pour protéger leur population et l'intégrité de leur territoire. Ainsi, le Gouvernement nigérien consent plus de 25 % de son budget national à cette fin, au détriment des services sociaux de base tels que la santé et l'éducation.

Pour être encore plus efficaces contre cet ennemi transnational, ces pays ont regroupé leurs forces autour du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et de la Force multinationale mixte. Les actions de ces forces connaissent des résultats probants, particulièrement au niveau du bassin du lac Tchad, où elles triomphent face aux combattants de Boko Haram, aujourd'hui retranchés dans le secteur de la forêt de Sambisa. C'est le lieu de remercier tous les pays amis et organisations qui nous accompagnent dans cette lutte à travers la formation et/ou l'équipement de nos soldats, ou qui mènent des opérations militaires sur le terrain.

En dépit de la détermination de nos gouvernements et de la bravoure de nos soldats, les moyens dont ces pays disposent pour vaincre cet ennemi transnational s'avèrent nettement insuffisants et parfois inadaptés à la situation, ce qui explique la progression rapide de la menace que j'évoquais tantôt. C'est pourquoi j'en appelle, au nom de la sécurité collective, et avant qu'il ne soit trop tard, à une solidarité internationale plus agissante et plus efficace pour éradiquer toutes les menaces sécuritaires au Sahel ainsi que dans les autres parties affectées de l'Afrique, telles que mentionnées dans le rapport du Secrétaire général.

Pour conclure, et pour le Niger, cette solidarité internationale se traduirait par un règlement rapide du conflit libyen; le financement de la Force conjointe du G5 Sahel; une large adhésion à la Coalition internationale pour le Sahel, créée le 10 janvier à Pau, en France; le renforcement de la capacité et du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) afin qu'elle soit plus offensive et que cette dernière puisse prêter main forte en cas d'attaque d'un pays du G5 Sahel par les terroristes; le fait de faciliter le partage d'information entre la MINUSMA et la Force conjointe du G5 Sahel sur la présence et les mouvements des groupes terroristes; un accompagnement conséquent des gouvernements des pays affectés dans l'exécution de leurs programmes de développement et de bonne gouvernance, car en même temps que nous combattons militairement les terroristes, nous devrons aussi combattre les sources de son financement ainsi que les facteurs qui facilitent l'émergence de son idéologie, à savoir, entre autres, l'ignorance et la précarité; et enfin la mise en œuvre effective de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

M. Michon (France) **:** Je voudrais tout d'abord commencer par remercier chaleureusement les intervenants pour leurs présentations sur la menace posée par Daech, et je tiens à saluer le courage de Mme Mona Freij, qui nous incite à poursuivre nos efforts pour éliminer la menace terroriste, et en particulier celle de Daech.

Les défaites militaires subies par Daech montrent que les efforts collectifs dans la lutte contre le terrorisme lui ont fait perdre son ancrage territorial. Mais cette lutte, on le voit bien, ne portera ses fruits

qu'en agissant partout et à tous les niveaux, car la menace de Daech n'est pas éradiquée. Le groupe est toujours présent dans la clandestinité au Levant et il s'est disséminé en s'appuyant sur ses différentes franchises à travers le monde. Et je souhaiterais, à cet égard, revenir sur quatre priorités qui doivent guider nos efforts pour lutter contre l'influence de cette organisation de la terreur.

Premièrement, et le rapport du Secrétaire général (S/2020/95) en fait bien état, la menace est persistante, notamment en Syrie et en Iraq, où Daech est, comme je l'ai dit, certes défait, mais pas définitivement vaincu. Et dans cette région, la priorité collective doit être la poursuite des efforts de la Coalition mondiale contre Daech, pour empêcher toute résurgence du groupe terroriste. Et dans ce cadre, la France souhaite rester engagée militairement en Iraq, à la demande des autorités de Bagdad et dans le plein respect de leur souveraineté.

La lutte sécuritaire ne suffit cependant pas si l'idéologie terroriste continue de recruter. Il est donc indispensable de prévenir la radicalisation terroriste, et pour cela, l'engagement de tous les acteurs est nécessaire, y compris sur Internet, dont l'utilisation peut être détournée pour diffuser la propagande terroriste et mettre en relation les groupes terroristes et ceux qui souhaitent les rejoindre. La France est, à cet égard, à la pointe de ce combat, et nous sommes fiers d'avoir lancé avec la Nouvelle-Zélande l'Appel de Christchurch qui réunit déjà une cinquantaine de pays et d'organisations et des grandes entreprises d'Internet. La France soutient par ailleurs le projet de règlement de l'Union européenne pour le retrait des contenus terroristes dans l'heure. Sans jamais remettre en question notre engagement en faveur de la liberté d'expression, l'objectif est de ne pas laisser Internet devenir un sanctuaire et un instrument pour les groupes terroristes.

S'il faut, d'une part, prévenir, il est aussi nécessaire, d'autre part, d'adapter nos législations et nos dispositifs pour judiciariser et prendre en charge ceux qui se laissent attirer par les fausses promesses des groupes terroristes. C'est bien sûr un exercice complexe compte-tenu de la diversité des profils des hommes et des femmes concernés. La France a pris depuis plusieurs années de nombreuses mesures pour faire face à ces situations, et elle attache une importance toute particulière à la prise en charge et au suivi des mineurs qui sont revenus ou qui ont été rapatriés de la zone syro-iraquienne.

La deuxième priorité, c'est bien sûr la lutte contre le financement du terrorisme. Les groupes terroristes, même coupés de leur base territoriale, continuent de prospérer, et le rapport (S/2020/95) le montre bien, grâce à des ressources issues de la criminalité ordinaire, de la fraude organisée, des enlèvements, de l'extorsion, des trafics d'armes, de stupéfiants et d'œuvres d'art, pour ne citer que quelques exemples. Ils ont bien sûr besoin de cet argent pour mener leurs actions, recruter de nouveaux candidats et propager leurs discours de haine. Les efforts que nous avons entrepris depuis 20 ans pour tarir ces ressources doivent être poursuivis sans relâche, notamment grâce aux dispositions de la résolution 2462 (2019) que le Conseil a adoptée en mars 2019.

La troisième priorité pour la France, c'est d'œuvrer sans relâche pour que les crimes atroces commis par Daech ne restent pas impunis. Trop de civils, y compris de femmes et d'enfants, ont été victimes de crimes qui, outre la qualification d'actes de terrorisme, sont susceptibles de constituer notamment des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité.

Nous avons soutenu la mise en place de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, par la résolution 2379 (2017), et le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Il s'agit d'une première étape dans la lutte contre l'impunité, et nous continuerons d'appuyer ces travaux pour que les victimes puissent obtenir réparation.

Enfin, la quatrième priorité est de garantir que la lutte contre le terrorisme se fasse dans le plein respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Cette lutte ne doit pas servir de prétexte à la discrimination contre un groupe religieux. Le respect des droits de l'homme, de la liberté d'expression, de religion et de conviction et de l'état de droit, mais aussi l'inclusion et la cohésion sociale, sont des conditions *sine qua non* pour toute stratégie de prévention et de lutte contre le terrorisme. La mobilisation des acteurs, y compris des acteurs non étatiques, est une autre condition de la réussite de cette lutte. Parmi ces acteurs, j'ai déjà cité des entreprises, dont celles d'Internet, mais j'aimerais aussi rappeler l'importance des acteurs de la société civile, dont la contribution pour contrer les

discours de haine et renforcer la résilience des sociétés est essentielle.

Pour conclure, je voudrais à nouveau saluer l’intervention de Mme Freij, pour ce qu’elle nous apporte comme éclairages sur la situation dont on traite aujourd’hui, et je voudrais dire que la France restera engagée dans la lutte contre le terrorisme sur tous les fronts afin d’éradiquer cette menace.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d’abord, je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint Voronkov, la Sous-Secrétaire générale Coninsx, et la représentante de la société civile Mona Freij pour leurs exposés.

Nous sommes heureux d’observer la collaboration fructueuse entre le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT), et nous les encourageons à poursuivre sur cette voie. À cet égard, nous notons le travail important qu’ils ont effectué à ce jour et nous attendons avec intérêt de partager avec ces deux entités, ainsi qu’avec le Coordonnateur de l’Équipe de surveillance, l’expérience de l’Indonésie et les enseignements que nous avons tirés en matière de prévention et de lutte contre le terrorisme lorsque nous les accueillerons dans le courant du mois à Jakarta.

Je voudrais aussi remercier l’Équipe de surveillance, la DECT, le Bureau de lutte contre le terrorisme et d’autres entités des Nations Unies pour le rapport complet dont nous sommes saisis (S/2020/95). Ma délégation prend note des divers points saillants du rapport, notamment le fait que, si le degré de violence liée à l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) a généralement baissé, le groupe continue de représenter une menace considérable par le biais de ses affiliés et des attaques dont il encourage la commission. Également préoccupant est le nombre important de combattants terroristes étrangers qui restent. À cet égard, je voudrais faire trois brèves observations.

La première a trait à la menace terroriste posée par les affiliés de l’EIIL. Loin de l’Iraq et de la Syrie, ces derniers continuent de menacer d’autres parties de la planète. Le rapport indique clairement qu’ils sont devenus encore plus actifs en Afrique de l’Ouest et centrale, dans la région du Grand Sahara, en Asie centrale et en Asie du Sud-Est. Nous savons que c’est une menace qui évolue rapidement et prend différentes formes. C’est pourquoi nous devons veiller à ce que nos mesures préventives et nos réponses évoluent rapidement aussi et de façon plus dynamique.

Deuxièmement, nous notons les défis humanitaires et sécuritaires que continuent de poser les combattants terroristes étrangers. La question de la réinstallation, des poursuites, de la réadaptation et de la réintégration des revenants et des membres de leur famille qui les accompagnent constitue un défi majeur pour les États Membres. À cet égard, et en vue de débattre des pratiques en vigueur et des défis rencontrés en Asie du Sud-Est, l’Indonésie a coorganisé, conjointement avec la DECT, une réunion régionale à Jakarta la semaine dernière sur le thème « Stratégies globales et adaptées pour la poursuite en justice, la réadaptation et la réintégration des personnes présumées affiliées à des groupes terroristes ». Nous croyons que des efforts supplémentaires doivent être déployés par les États Membres pour renforcer la cohérence, la coordination et l’efficacité de ces stratégies, avec l’appui des organismes compétents des Nations Unies.

Cela m’amène à mon dernier point – prévenir la récidive. Comme indiqué dans le rapport, la menace que représentent les revenants, les auteurs d’actes terroristes, les voyageurs frustrés et les prisonniers radicalisés continue également de susciter une préoccupation constante. Bien que certains d’entre eux soient encore considérés comme dangereux selon les données, ils devraient être libérés prochainement. Nous ne pouvons pas nous permettre de prendre des risques. Nous ne pouvons pas entreprendre des efforts de déradicalisation qui ne font que ramener en prison. À cet égard, l’Indonésie préconise une approche globale.

À cette fin, avec le concours du Groupe des Amis de la prévention de l’extrémisme violent, l’Indonésie, de concert avec la Belgique et l’Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a organisé en novembre 2019 une réunion selon la formule Arria sur les défis de la radicalisation dans les prisons, l’objectif étant de discuter des stratégies, des meilleures pratiques et des défis persistants rencontrés en matière de gestion des terroristes incarcérés et d’autres prisonniers extrémistes violents.

En conclusion, tout en continuant à appliquer la loi, l’Indonésie pense que nous devons également investir dans des mesures douces pour contrer les discours terroristes et détourner les personnes de l’extrémisme. Nous devons promouvoir et faciliter la diffusion de messages de paix, de modération et de tolérance, meilleure approche pour lutter contre la haine

et empêcher l'incitation. Nous devons transmettre des messages qui repoussent la négativité et amplifient à la fois une positivité crédible.

M. Bencosme Castaños (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme, M. Voronkov, et la Directrice exécutive de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, Mme Coninsx, pour leurs mises à jour concernant le dixième rapport du Secrétaire général (S/2020/95), ainsi que Mme Freij pour la force de son témoignage.

Bien que des progrès significatifs aient été enregistrés dans la lutte contre le terrorisme, en particulier la perte de territoires précédemment contrôlés par l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) en République arabe syrienne, et que des coups aient été portés à ses dirigeants par le biais de diverses opérations, nous restons extrêmement préoccupés par la capacité de ces groupes d'adopter de nouvelles méthodes en vue d'infliger des souffrances et de susciter la peur, par leur détermination à prouver leur pertinence en se fiant à des attaques dont ils encouragent la commission et par le biais d'affiliés régionaux, en se transformant en réseau clandestin aspirant à mener des attaques à grande échelle.

Une attention particulière doit continuer d'être accordée à la menace que représente le grand nombre de combattants terroristes étrangers toujours vivants et à la disposition des groupes terroristes, qui profitent de la porosité des frontières et du terrain pour fomenter des attaques contre des fonctionnaires, des infrastructures et des postes de contrôle, qui ont coûté la vie à des centaines de soldats et de civils innocents, et qui continuent de fournir armes et fonds à ces groupes qui visent à consolider leurs actions et qui coopèrent avec les réseaux de la criminalité organisée internationale.

La République dominicaine réaffirme sa condamnation énergique de tous les actes terroristes, qu'elle considère injustifiables, barbares et lâches. À cet égard, nous voudrions présenter nos sincères condoléances aux familles des victimes de ces attaques et à leurs pays. Récemment, nous observons avec stupeur une augmentation du nombre et de l'ampleur des attaques perpétrées contre les membres des forces de sécurité et de défense du Mali, du Niger et du Burkina Faso.

Comme nous l'avons dit précédemment au Conseil, nous convenons de la nécessité de traiter d'urgence et de manière globale, sur la base de l'expérience acquise et des meilleures pratiques et en appelant à plus de coopération entre les États Membres, les questions liées à la protection, au rapatriement, aux poursuites, à la réadaptation et à la réintégration des personnes les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants ayant des liens avec ces groupes terroristes, qui sont bloquées dans les zones de conflit, dans des camps et des centres de détention surpeuplés.

À cet égard, nous sommes préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire dans ces camps et centres de détention, tels que le camp de Hol, en Syrie, où plus de 70 % de la population sont des femmes et des enfants qui sont exposés à des conditions déplorables, et où non seulement les services essentiels comme la nourriture, l'eau, les soins médicaux et l'éducation font défaut, mais aussi des programmes de soutien appropriés pour contrer les risques d'exploitation et de radicalisation.

Nous sommes conscients des difficultés auxquelles se heurtent les États Membres pour procéder à une évaluation approfondie des risques, en réduisant au minimum la stigmatisation, et pour établir les responsabilités pénales le cas échéant, tout en préservant et en respectant le droit international, notamment le droit international des droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés.

Par conséquent, nous convenons qu'il importe de continuer à améliorer l'élaboration de politiques axées sur les besoins de l'individu, fondées sur des données factuelles et prenant en compte les questions de genre et d'âge, en accordant une attention particulière au statut de victime, qui doit prévaloir en ce qui concerne le traitement des enfants, comme le stipulent les Principes directeurs de Madrid et d'autres protocoles, pour la mise en œuvre des stratégies de rapatriement, de réadaptation et de réintégration.

Pour terminer, nous saluons l'action menée par le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, en collaboration avec les États Membres, pour renforcer leurs politiques et mesures de lutte contre le terrorisme et les processus de rapatriement, de poursuites, de réadaptation et de réintégration des combattants terroristes étrangers et des personnes à leur charge, en vue de briser le cycle de violence et de victimisation, qui rend impossible une intégration adéquate au sein de la société, et de contrer la propagation de l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme.

M. Dang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie tout d’abord le Secrétaire général adjoint, M. Vladimir Voronkov, et Mme Michèle Coninsx de leurs exposés, ainsi que Mme Mona Freij pour nous avoir courageusement fait part de son expérience. Je tiens également à remercier le Secrétaire général pour son dixième rapport (S/2020/95) sur la menace que représente l’État islamique d’Iraq et du Levant (EIIL) (Daech) pour la paix et la sécurité internationales et sur l’action menée par l’Organisation des Nations Unies pour aider les États Membres à contrer cette menace.

Nous suivons avec beaucoup d’inquiétude les informations faisant état de la transformation en cours de l’EIIL en un réseau mondial clandestin, qui continue de lancer des attaques et cherche à renaître de ses cendres. Ses affiliés régionaux poursuivent leur stratégie d’implantation dans les zones de conflit en exploitant les griefs locaux et d’extension de leur réseau dans d’autres parties du monde. Un certain nombre des combattants terroristes étrangers supplémentaires se sont installés dans d’autres régions ou sont rentrés dans leur pays d’origine, ce qui entraîne des problèmes de réadaptation et de réintégration, ainsi que des risques de radicalisation.

Le rapport signale également la tendance alarmante du lien croissant entre le terrorisme et la criminalité organisée, ainsi que le risque que des femmes soient recrutées pour planifier et exécuter des attentats. Cette réalité exige de tous les États Membres qu’ils restent vigilants et unis. Nous nous joignons à l’appel lancé en faveur du renforcement de la coopération entre les États et les autres parties prenantes pour intensifier nos efforts collectifs et être novateurs dans notre action. À cet égard, ma délégation voudrait faire trois observations.

Premièrement, nous soulignons la nécessité primordiale de renforcer la coopération internationale pour contrer la menace posée par le terrorisme. La coopération entre les autorités compétentes est cruciale pour la collecte, l’analyse et l’échange des renseignements sur les attaques imminentes, les réseaux, le recrutement, la formation et le financement des terroristes, ainsi que des éléments de preuve en vue des poursuites judiciaires. Le renforcement des capacités nationales et la mise en place de mécanismes institutionnels nationaux et régionaux pour contrer la menace du terrorisme sont tout aussi importants.

Nous saluons les efforts déployés par le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) en matière de renforcement des capacités, notamment l’actualisation récente par la DECT du guide technique pour la mise en œuvre de la résolution 1373 (2001) et d’autres résolutions applicables, qui est très utile aux États Membres. Nous appuyons le rôle central que joue le système des Nations Unies dans la coordination de la lutte mondiale contre le terrorisme. Nous saluons l’intensification des efforts visant à renforcer la cohérence, la coordination et l’efficacité de l’action de l’Organisation en matière de lutte contre le terrorisme, en particulier la coopération entre le Bureau de lutte contre le terrorisme et la DECT.

Il convient de souligner que dans le cadre de toutes les mesures nécessaires qu’ils prennent pour contrer les menaces terroristes, les États Membres et toutes les parties prenantes concernées doivent respecter la Charte des Nations Unies et veiller au respect intégral des obligations qui leur incombent en vertu du droit international et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, nous avons toujours soutenu qu’un des moyens les plus efficaces de contrer la menace du terrorisme et de l’extrémisme violent pouvant y conduire consiste à s’attaquer aux causes profondes du terrorisme, notamment les conflits non réglés, la pauvreté, les inégalités et l’injustice. Le Conseil de sécurité doit intensifier ses efforts et accorder davantage d’attention au règlement des conflits non résolus. Les organisations régionales doivent jouer un rôle déterminant dans le règlement des différends et le renforcement de la résilience régionale face au terrorisme.

Troisièmement, nous sommes préoccupés par la présence de groupes terroristes affiliés à l’EIIL en Asie, y compris les déplacements de combattants terroristes étrangers en Asie du Sud-Est. Au niveau régional, l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est (ASEAN) n’a pas ménagé ses efforts pour contrer la menace du terrorisme, notamment en appliquant efficacement la Convention de l’ASEAN sur la lutte contre le terrorisme et le Plan d’action de l’ASEAN visant à prévenir et à contrer la montée de la radicalisation et de l’extrémisme violent. Le Viet Nam maintient sa position ferme de rejet et de condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous sommes engagés à coopérer avec les États Membres et les parties prenantes compétentes pour lutter contre le fléau du terrorisme et contribuer au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Kuzmin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M. Voronkov et Mme Coninsx de leur analyse détaillée de la situation concernant la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). Nous voudrions également exprimer notre soutien aux activités des entités qu'ils dirigent et aux projets et initiatives qu'ils mettent en œuvre dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Nous remercions en outre Mme Mona Freij de sa déclaration.

Nous sommes d'accord avec l'évaluation faite par le Secrétaire général de la menace que représente l'EIIL. Les membres de cette organisation terroriste maintiennent leur présence en Syrie et en Iraq, où ils se sont transformés en un vaste réseau clandestin, et continuent de renforcer leurs capacités dans d'autres régions, notamment en Afghanistan, en Afrique de l'Ouest et dans le bassin du lac Tchad. Ils tentent également de s'infiltrer et de s'installer dans la région Asie-Pacifique. L'EIIL-Khorassan reste un facteur clef de la détérioration de la situation en Afghanistan. Les activités des membres de l'EIIL dans ce pays sont notamment alimentées par des combattants terroristes étrangers ayant acquis une expérience de combat en Syrie et en Iraq. Nous estimons que la présence continue de ce groupe en Afghanistan entraîne un risque de débordement des activités terroristes dans les États d'Asie centrale. Notre priorité est l'application du régime de sanctions antiterroristes du Conseil de sécurité aux personnes et organisations qui font partie de la branche afghane de l'EIIL ou qui y sont directement liées.

Les activités terroristes de l'EIIL en Libye constituent une menace. La situation est davantage aggravée par le redéploiement des combattants en provenance de la province d'Edleb en Syrie dans cette zone. Il est pratiquement impossible de stabiliser la situation en matière de sécurité dans la région sans normaliser la situation dans ce pays. Nous sommes déjà confrontés aux conséquences de l'effondrement de l'État libyen en Afrique de l'Ouest et dans la région sahélo-saharienne.

Le rapport du Secrétaire général (S/2020/95) mentionne la question du camp de Hol, en Syrie, et le sort des personnes qui y sont détenues. Nous avons affirmé à maintes reprises, et nous sommes prêts à le répéter, qu'il n'existe ni ne peut exister d'ordre là où la souveraineté syrienne est violée. En l'absence de coopération avec les autorités légitimes, il sera impossible des régler les questions telles que la lutte contre le terrorisme, les problèmes humanitaires et les droits de l'homme. Nous sommes certains que les efforts de la communauté internationale doivent viser à prévenir la résurgence de l'EIIL et l'émergence d'une nouvelle force motrice pour le terrorisme international. À cet égard, nous appuyons les activités de l'ONU et de ses institutions spécialisées, notamment pour lutter contre le terrorisme, la propagande extrémiste et le financement du terrorisme.

Mais hélas nous constatons qu'on continue de courtiser les terroristes et de les utiliser à des fins géopolitiques. Nous estimons que cette approche est à la fois irresponsable et pernicieuse. Ces jeux ont des conséquences désastreuses pour certains pays et sont à l'origine de violations persistantes des libertés et des droits de la personne. Pour une raison difficile à comprendre, ce n'est qu'après qu'une tragédie a frappé et que les victimes se comptent par milliers qu'on prête attention à la situation et l'analyse. À la séance tenue hier par le Conseil de sécurité (voir S/PV.8715), nous avons examiné en détail les raisons de la résurgence récente des activités terroristes de Hay'at Tahrir el-Cham. Nous avons présenté des données et des faits vérifiés et avérés, collectés par le personnel militaire russe présent en Syrie. Les menaces qui sont apparues seront éliminées sans l'ombre d'un doute.

Actuellement, la communauté internationale est confrontée à un autre problème pressant, à savoir que faire des combattants terroristes étrangers et de leurs familles. Nous sommes convaincus que les terroristes traduits en justice doivent l'être devant des tribunaux nationaux, sur la base des principes d'inévitabilité des sanctions et de proportionnalité par rapport au crime commis. La coopération internationale dans ce domaine doit être ancrée dans le plein respect des dispositions pertinentes des conventions universelles en matière de lutte contre le terrorisme, notamment les principes d'extradition et de poursuites.

La Russie s'est toujours opposée à ce que divers groupes soient autorisés à protéger des zones où sont détenus des combattants, et en particulier à décider de leur sort. Malheureusement, certains pays préfèrent prendre leurs distances pour éviter d'avoir à traduire en justice leurs citoyens qui ont combattu dans les rangs des terroristes en Syrie et en Iraq. Le parrainage et la connivence, dans le contexte de l'impunité, alimentent la recrudescence inacceptable de l'activité terroriste, comme nous le constatons aujourd'hui à Edleb. Les membres des familles des combattants terroristes étrangers qui sont présents illégalement en Syrie et en

Iraq et qui ne sont pas soupçonnés d'avoir participé à des activités terroristes doivent être rapidement rapatriés vers leurs pays d'origine et de citoyenneté. Les terroristes doivent être dûment sanctionnés.

Nous estimons que le rapport sur la menace que pose l'EIIL ne doit pas omettre la question de l'appui personnel, matériel, financier et militaire au terrorisme. Le document à l'examen aujourd'hui ne mentionne qu'en passant la question de la fourniture de matériel militaire aux organisations terroristes. Pendant ce temps, les groupes terroristes au Moyen-Orient et en Afrique continuent de recevoir des armes de la part de soutiens extérieurs. Nous appelons tous les États responsables à cesser immédiatement tous les transferts d'armes illégaux et à ne pas faire le jeu des éléments radicaux sous prétexte de venir en aide à une myriade d'incarnations de la prétendue opposition modérée.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens, comme toujours, à remercier les intervenants – le Secrétaire général adjoint, M. Voronkov, la Directrice exécutive, Mme Coninsx, et Mme Freij – des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui. Je tiens également à remercier l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) du Conseil de sécurité concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées pour sa très importante contribution au rapport du Secrétaire général (S/2020/95).

Je veux souligner que nous approuvons les conclusions énoncées dans le rapport. Al-Qaida continue d'avoir une influence déstabilisatrice, et si Daech a perdu du terrain, il reste une menace considérable, à la fois sur les plans militaire et politique. Avec la nomination du successeur d'Abu Bakr al-Baghdadi et l'émergence d'affiliés et de soutiens solides de l'Afrique de l'Ouest à l'Asie du Sud-Est, le fond de leur discours et leur style persistent. Le Royaume-Uni continuera de collaborer avec ses partenaires de la coalition afin d'éliminer Daech une fois pour toutes.

Le Royaume-Uni a clairement exprimé que les individus qui ont combattu pour Daech ou l'ont soutenu doivent être traduits en justice et mis face à leurs responsabilités par les juridictions les plus appropriées, qui se trouvent souvent dans la région où les crimes ont été commis. Nous continuons d'explorer toutes les options possibles avec nos partenaires internationaux et nous réitérons la nécessité d'appliquer la résolution 2396 (2017). À cet égard, nous accueillons avec satisfaction le renouvellement à l'unanimité en septembre du mandat de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, et nous appuyons fermement les efforts qu'elle déploie pour venir en aide aux victimes et collecter des preuves cruciales afin que Daech rende des comptes pour ses terribles crimes.

Pour ce qui est des rapatriements, le Royaume-Uni collabore avec toutes les parties concernées pour faciliter le retour des enfants non accompagnés ou orphelins, lorsque c'est possible. Chaque cas est examiné individuellement, en tenant compte des préoccupations nationales en matière de sécurité.

Á mesure que nous adaptons nos outils, les terroristes font de même. Nous sommes donc satisfaits que les récentes résolutions mentionnent les nouvelles méthodes de financement du terrorisme et leurs liens avec la criminalité, et nous nous félicitons qu'une attention croissante soit portée à la protection d'une action humanitaire fondée sur des principes. Nous encourageons la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et le Bureau de lutte contre le terrorisme à continuer de développer leurs activités sur cet aspect.

Le rapport du Secrétaire général illustre les rôles complexes et multiples des femmes, ainsi que la nécessité de prendre en compte la question d'égalité des sexes dans les analyses et les interventions. Nous avons entendu aujourd'hui le courageux témoignage de Mme Freij, qui nous a parlé des contributions inestimables des femmes sur les lignes de front. Mme Freij nous a rappelé non seulement la nécessité de veiller à la mise en place d'une approche sécuritaire face au terrorisme, mais également le besoin de renforcer la résilience des sociétés, notamment par l'intermédiaire de la société civile. Il est important de gagner les cœurs et les esprits, et un échec fait naître le risque d'une résurgence du terrorisme à l'avenir. Je sais que le Secrétaire général adjoint, M. Voronkov, appuie fermement le rôle de la société civile dans la lutte contre le terrorisme.

Après la récente visite de la DECT à Beijing, nous la félicitons d'avoir effectué des visites d'évaluation auprès de tous les membres permanents du Conseil, ainsi que, bien sûr, d'un grand nombre de ses membres actuels, passés et – si j'ose dire – futurs. Nous saluons la collaboration constructive établie par la DECT afin de faciliter ces visites de même que la collaboration des États Membres concernés. Le Royaume-Uni a pour sa

part invité la DECT à effectuer une deuxième visite de suivi en octobre dernier, avec un programme robuste et détaillé. Il est important que ces visites ne soient pas uniquement pour la forme, mais qu'elles débouchent sur des rapports et des recommandations détaillés dont bénéficieront nos approches en matière de lutte contre le terrorisme.

Le Royaume-Uni a malheureusement été victime de deux attaques terroristes inspirées par Daech au cours des derniers mois. Je souhaite rendre hommage aux membres de la population et de la police britanniques qui se ont fait barrage à ces terroristes et les ont empêchés de faire plus de mal. Le Royaume-Uni veillera à prendre des mesures pour lutter contre toutes les formes de terrorisme, y compris le terrorisme d'extrême droite. Tandis que nous sommes nous-mêmes en train d'examiner le rapport nous concernant avec la DECT, nous attendons de tous les États visités qu'ils mettent eux aussi la dernière main à leurs rapports.

Le rapport du Secrétaire général souligne à juste titre l'importance du respect des droits de l'homme pour mener des politiques efficaces de lutte contre le terrorisme. En effet, le Conseil n'a cessé de souligner l'importance que revêtent les droits de l'homme dans la lutte contre le terrorisme et établi, dès ses orientations générales de 2006, que les droits de l'homme constituaient une composante importante du travail de la DECT.

Nous félicitons également les entités des Nations Unies de leurs nombreuses initiatives visant à garantir que les mesures de prévention de l'extrémisme violent prennent en compte les droits de l'homme et l'égalité des sexes en tant que questions intersectorielles. Dans ce contexte, nous continuons à être très préoccupés par la situation des droits de l'homme au Xinjiang, notamment par la détention extrajudiciaire de plus d'un million de musulmans ouïghours et d'autres minorités dans des camps dits de rééducation politique, par les restrictions systématiques imposées à la culture ouïghoure et à la pratique de l'islam, et par la surveillance étroite et envahissante des minorités. Beaucoup de tout cela a été révélé dans les documents mêmes du Gouvernement chinois.

Nous convenons, bien sûr, que la Chine peut avoir des préoccupations en matière de terrorisme, mais nous estimons que ses mesures sont disproportionnées et aveugles et, en outre, qu'elles seront contre-productives à long terme, car elles risquent d'exacerber les tensions ethniques et de créer des conditions pouvant conduire à la radicalisation et au terrorisme. Je note que le Secrétaire général adjoint Voronkov s'est rendu en Chine et au Xinjiang, bien qu'il n'ait pas eu accès aux camps, et qu'une telle visite n'était pas à l'ordre du jour de la DECT. Aussi encourageons-nous la Chine à convenir rapidement d'une date pour la visite de Michelle Bachelet, Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et à lui garantir un accès libre et sans entrave au Xinjiang.

Je voudrais juste dire que j'ai été un peu surpris d'entendre mon collègue chinois dire que le Conseil de sécurité n'était pas le forum approprié pour parler du Xinjiang. Lors de la séance du Conseil de sécurité du 25 septembre 2019, tenue sous la présidence russe, le Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères Wang Yi a spontanément évoqué la situation au Xinjiang et décrit les mesures prises la Chine comme relevant à la fois d'une « campagne de lutte contre le terrorisme basée sur la prévention » et de la « mise en œuvre du Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent » (*S/PV.8626, p.14*). Il était le troisième orateur à prendre la parole ce jour-là, après les représentants du Koweït et de la Belgique, qui n'avaient pas parlé du Xinjiang dans leurs interventions. C'est donc la Chine qui a choisi d'aborder la question ici au Conseil.

Je ne souhaite pas revenir sur la séance d'hier (voir S/PV.8715). Cela nous prendrait beaucoup trop de temps, mais je voudrais juste dire au représentant de la Russie que la lutte contre le terrorisme ne saurait jamais être ni n'est une excuse ou une raison pour justifier des attaques généralisées contre les civils ou la violation du droit international.

Pour terminer, la menace terroriste est en perpétuelle évolution, et nous devons être prêts à adapter nos outils. Toutefois, une constante demeure : les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme sont des objectifs qui se renforcent mutuellement et ne sont pas contradictoires. Le Conseil a élaboré un cadre solide et équilibré de lutte contre le terrorisme par le biais de ses résolutions. Nous devons poursuivre nos efforts collectifs pour veiller à ce que les mesures que nous prenons ne contribuent pas à exacerber les défis futurs.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Belgique.

Nous constatons avec inquiétude que malgré la défaite militaire de Daech en Iraq et en Syrie, ce groupe continue d'opérer en réseau clandestin et de commettre des attentats. D'où l'importance de poursuivre nos

efforts au sein de la coalition en vue d'une défaite totale du groupe et de son idéologie. Nous sommes également préoccupés par l'évolution des affiliés ou partisans de Daech et d'Al-Qaida dans d'autres zones de conflit, notamment au Sahel, en Somalie et dans la péninsule arabique. L'influence nocive de ces groupes terroristes, leur instrumentalisation de conflits locaux, ainsi que l'appropriation de compétences normalement dévolues aux États mènent à des conséquences désastreuses pour ces régions, comme notre collègue du Niger l'a notamment rappelé.

En Europe, la menace n'a pas non plus disparu. L'attentat de dimanche dernier à Londres, revendiqué par Daech, démontre à nouveau que le suivi, la réhabilitation et la réintégration d'individus liés à ces groupes terroristes, dont des acteurs solitaires, reste un défi aussi complexe qu'urgent. Comment contrer au mieux cette menace en constante évolution?

Tout d'abord, en continuant le travail que nous effectuons ici, notamment par le biais de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures de sécurité internationales appropriées. Des résultats majeurs ont déjà été engrangés. Je pense en particulier aux dossiers passagers, aux renseignements préalables concernant les voyageurs et aux technologies de l'information et de la communication.

Ensuite, nous devons continuer à nous concentrer sur la lutte contre les facteurs sous-jacents de l'extrémisme violent et du terrorisme. Comme le représentant de l'Indonésie l'a mentionné, nous avions ensemble organisé avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) une réunion selon la formule Arria sur la radicalisation en milieu carcéral. La détention et la réhabilitation ne peuvent y réussir que si l'on accorde l'attention nécessaire à la mise en œuvre de normes carcérales adaptées, ainsi qu'à des programmes de suivi individualisés, y compris après la période de détention. Nous encourageons la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) à poursuivre son examen de cette question auprès des États Membres visités, et l'ONUDC à donner la priorité à ce sujet dans ses programmes de renforcement des capacités.

Nous devons aussi permettre à la société civile de jouer pleinement et sans entrave son rôle dans la lutte contre la propagation du terrorisme. Nous constatons que Daech et Al-Qaida continuent d'exploiter les groupes vulnérables de nos sociétés, qui se sentent marginalisés et non valorisés. C'est par une action conjointe des États et des organisations de la société civile que nous pourrons aider les groupes marginalisés à sortir de leur isolement et de leur vulnérabilité. Cette action conjointe permettra de renforcer la résilience des communautés face aux discours terroristes et de mettre fin à leur capacité de recruter de nouveaux combattants. Je voudrais, à ce sujet, remercier à nouveau Mme Freij de son témoignage et la féliciter de son travail au sein de sa communauté.

Enfin et surtout, il serait vain de prendre de telles mesures si elles devaient contrevenir aux normes internationales en matière de droits de l'homme, de libertés fondamentales et de droit international humanitaire. Les violations de ces principes ne feraient que renforcer le discours extrémiste violent des organisations terroristes et faciliter leurs activités de recrutement. En ce sens, nous encourageons vivement le Rapporteur spécial sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste à poursuivre sa coopération avec le Conseil de sécurité et tous les États Membres.

Nous nous réjouissons de poursuivre la bonne coopération avec les États membres du Conseil de sécurité, la DECT, l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, le Bureau de lutte contre le terrorisme et tous nos partenaires dans la lutte contre le terrorisme international.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Le représentant de la Chine a demandé la parole pour faire une autre déclaration.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : J'ai demandé la parole pour exprimer notre ferme rejet des accusations portées contre la Chine par le représentant du Royaume-Uni il y a quelques instants.

Malheureusement, le Royaume-Uni a une fois de plus aveuglément emboîté le pas aux États-Unis et porté des accusations sans fondement contre la Chine au Conseil de sécurité. La Chine a exposé dans le détail sa position sur le Xinjiang et nous ne doutons pas que le Royaume-Uni en a pris note. La Chine exhorte le Royaume-Uni à ne pas suivre aveuglément les États-Unis dans son instrumentalisation du Conseil de sécurité pour créer des problèmes, répandre des rumeurs et s'ingérer dans les affaires intérieures de la Chine.

Les accusations que vient de faire le représentant du Royaume-Uni sont totalement sans fondement. Le Royaume-Uni a subi plusieurs attaques terroristes récemment, dont une attaque à l'arme blanche à Londres. Nous conseillons au Royaume-Uni d'abandonner le deux poids, deux mesures, et de se pencher sur ses graves problèmes de discrimination raciale et de violations des droits de la personne. Cela servirait ses intérêts.

Le représentant du Royaume-Uni vient d'évoquer le fait que le Conseiller d'État et Ministre des affaires étrangères, M. Wang Yi avait, en septembre, fait référence à la situation au Xinjiang (voir S/PV.8626). C'est parce que nous savions que certains pays voulaient tenter de s'en servir pour attaquer la Chine et causer des problèmes. Nous tenons à être clairs : nous rejetons catégoriquement ces tentatives de provocation.

La Chine est opposée à toute discussion de la situation au Xinjiang au Conseil de sécurité, et cette position n'a pas changé. Nous espérons que tous les membres du Conseil ici présents s'acquitteront en toute bonne foi de leurs responsabilités au regard du maintien de la paix et de la stabilité internationales, et ne traiteront pas le Conseil de sécurité comme une scène de spectacle où lancer des accusations et des rumeurs infondées contre un autre État Membre. Un tel comportement est incompatible avec le rôle qui incombe à un membre du Conseil de sécurité.

La séance est levée à 12 h 20.